



2019 RAPPORT ANNUEL

*La santé des végétaux
à votre santé.*



Canadian
Horticultural
Council

Conseil
canadien de
l'horticulture

La voix des producteurs de fruits et légumes du Canada



La voix des **producteurs de fruits et légumes du Canada**

2019

RAPPORT ANNUEL



Table des matières

- 2** Message du président
- 4** Message de la directrice générale
- 7** En chiffres
- 8** Gestion des risques de l'entreprise
- 10** Protection des cultures
- 12** Projets de décision en cours des réévaluations l'ARLA ayant un impact sur l'horticulture
- 20** Énergie, environnement et changement climatique
- 22** Normes de l'industrie et sécurité alimentaire
- 24** Main-d'œuvre
- 26** Commerce et Marketing
- 28** Soutien du secteur
- 30** Légumes de serre
- 32** Pomme de terre
- 34** Recherche
- 36** Sensibilisation et communications



Message du président

Tout au long de l'année, le Conseil canadien de l'horticulture (CCH) s'est efforcé d'influencer la politique fédérale en ce qui concerne les producteurs de fruits et légumes à travers le Canada. Pour ce faire, il a mené des consultations auprès du gouvernement, ainsi que des actions de sensibilisation avant et après les élections fédérales de 2019. Le CCH s'est engagé activement auprès des partis fédéraux et de leurs représentants, tout en dotant ses membres des outils nécessaires pour faire entendre leur voix au sein du gouvernement canadien nouvellement élu. Comme toujours, nous apprécions grandement le travail acharné de nos membres qui démontrent constamment leur soutien tout en contribuant à assurer la durabilité de notre industrie.

Parmi les événements passionnants de 2019, citons le lancement de notre documentaire, **Coup de cœur : Une célébration des travailleurs agricoles internationaux**, qui a maintenant atteint près de deux millions de personnes et a contribué à fournir des connaissances plus équilibrées des besoins de notre industrie en matière de main-d'œuvre. Coup de cœur a contribué à décrire les avantages mutuels que les programmes de travailleurs internationaux procurent aux producteurs ici au Canada et aux travailleurs étrangers.

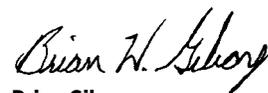
Sur le plan politique, nos efforts de sensibilisation, avec le soutien de nos organisations membres, ont connu de nombreux autres succès cette année. Santé Canada a supprimé des mesures réglementaires lourdes de la Loi sur les produits antiparasitaires. Emploi et Développement social Canada (EDSC) va de l'avant en examinant un programme d'employeur reconnu afin de réduire le fardeau administratif des agriculteurs qui participent depuis longtemps aux programmes de travailleurs étrangers temporaires. De plus, le ministère des Finances du Canada a exempté les sociétés affiliées à l'agriculture des modifications apportées à la déduction accordée aux petites entreprises. En outre, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a accordé à notre industrie une prolongation d'un an pour mettre en œuvre les exigences relatives au code de lot sur les fruits et légumes préemballés destinés aux consommateurs afin de permettre d'écouler les emballages actuels. Enfin, les partis conservateur et néo-démocrate se sont engagés, dans leur programme électoral, à établir une fiducie présumée pour les producteurs et les cultivateurs, puis à œuvrer pour le rétablissement de l'accès préférentiel du Canada à la PACA.

En regardant vers l'avenir, nous nous voyons concentrer sur quelques enjeux clés. Il s'agit notamment de la protection des cultures, du changement climatique et de son impact sur les cultures de la sécurité alimentaire mondiale et des défis que pose l'alimentation

d'une population croissante, de l'évolution des attentes des consommateurs et des nouvelles complications du commerce international, de la confiance du public dans un paysage agricole en évolution à une époque où les consommateurs veulent acheter des produits locaux, et au cours de laquelle on vit une augmentation croissante de l'amalgame et la disparition de la petite exploitation agricole familiale, et de la prochaine génération de dirigeants, qui exige une planification de la relève dans les exploitations agricoles.

À l'aube de l'année 2020, une nouvelle décennie a commencé. Nous nous sentons encouragés par le travail accompli et désireux de poursuivre nos efforts tout au long de 2020 – l'Année internationale de la santé des plantes – et des années à venir. Dans cette optique, j'espère que vous vous joindrez à moi pour reconnaître une fois de plus le travail important que le personnel du CCH, les présidents et mes collègues du conseil d'administration continuent d'accomplir pour soutenir l'horticulture canadienne.

Cordialement,



Brian Gilroy
Président





Message de la directrice générale



Depuis près de 100 ans, le Conseil canadien de l'horticulture (CCH) est la voix des producteurs de fruits et légumes canadiens. Notre vision continue d'être celle d'un secteur des fruits et légumes innovant et durable, alors que nous sommes confrontés à de nouveaux défis sociaux, économiques et environnementaux. Chaque jour, nous relevons ces défis en favorisant l'élaboration de politiques et la prise de décisions qui appuient nos priorités stratégiques actuelles, à savoir la protection des cultures, la main-d'œuvre, la sécurité alimentaire et la durabilité.

En abordant ces priorités, nous nous efforçons constamment de partager les histoires des producteurs et de faire entendre leur voix. Il est particulièrement prudent de partager les expériences des producteurs en amorçant 2020, l'Année internationale de la santé des plantes de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Les producteurs sont les gardiens de la santé des plantes et de la durabilité de notre industrie, et fournissent aux Canadiens et aux gens du monde entier des fruits et des légumes sains. C'est pourquoi une célébration de la santé des plantes s'apparente à une célébration de l'engagement des producteurs envers leur entreprise, leur métier et leur industrie.

Raison de plus qu'en 2020, nous nous sentons particulièrement privilégiés de présenter le Rapport annuel 2019 du CCH, qui explique en détail comment nous avons continué de soutenir le secteur horticole canadien et ses producteurs dévoués au cours de la dernière année.

ÉLECTIONS 2019

Le 21 octobre 2019, les Canadiens ont élu un nouveau gouvernement fédéral et ont accordé à Justin Trudeau et aux libéraux un gouvernement minoritaire. Avant l'élection, le CCH a travaillé d'arrache-pied pour s'assurer que nous serons entendus par tout gouvernement nouvellement élu – un gouvernement qui prendra des décisions politiques qui auront des répercussions sur les producteurs de fruits et légumes.

Non seulement nous avons rencontré les élus et les principaux partis fédéraux, mais nous avons aussi donné aux producteurs les outils pour renforcer notre message fondamental et de faire en sorte que notre



ANNÉE INTERNATIONALE DE LA
SANTÉ DES VÉGÉTAUX

2020

industrie soit soutenue d'un océan à l'autre, et de rappeler à nos élus le rôle important que jouent les agriculteurs dans l'économie canadienne. Nous avons produit des fiches d'information, des graphiques et des documents politiques sur des enjeux clés afin de susciter l'engagement des décideurs politiques et du grand public. De plus, et nous avons demandé aux producteurs d'aider nos élus à comprendre le secteur qu'ils représentent en leur fournissant des outils, des ressources et des guides pour communiquer avec leurs représentants locaux et faire entendre leur voix dans leurs médias locaux. Nous avons également élaboré des sondages qui ont été envoyés à chacun des principaux partis fédéraux, et en réponse, nous avons reçu des engagements fermes sur les différentes actions que les partis allaient prendre pour soutenir notre secteur. Nos principaux domaines d'intervention comprenaient la protection financière des vendeurs de fruits et légumes frais, la protection des cultures, la main-d'œuvre, la nécessité de disposer de données canadiennes pour prendre des décisions réglementaires, la gestion des risques de l'entreprise et la nécessité d'une fiducie présumée pour protéger les exportateurs canadiens, la tarification du carbone et le commerce international.

Nous nous réjouissons maintenant de pouvoir continuer de travailler avec le gouvernement fédéral sur toutes les questions qui revêtent une grande importance pour nos membres.



« ...une célébration de la santé des plantes s'apparente à une célébration de l'engagement des producteurs envers leur entreprise... »

DE LA FERME À L'ASSIETTE 2020 ET ENGAGEMENT AVEC LE NOUVEAU PARLEMENT

À la suite des élections fédérales de 2019, le CCH s'est de nouveau associé à l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL) pour notre événement annuel de promotion De la ferme à l'assiette sur la Colline du Parlement, le 25 février 2020.

Il s'agissait de notre première occasion de rencontrer la nouvelle équipe de députés ainsi que des sénateurs et des hauts fonctionnaires. Au cours de cet événement, nous avons eu l'occasion de communiquer avec de nouveaux parlementaires et décideurs politiques, de renouer avec ceux avec qui nous avons déjà travaillé par le passé et de présenter notre secteur à de nouveaux parlementaires et responsables gouvernementaux tout en discutant de nos préoccupations, de nos priorités et des changements que nous espérons voir dans notre secteur.

L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA SANTÉ DES VÉGÉTAUX

2020 est l'Année internationale de la santé des végétaux (AISV). Le CCH est heureux de prendre part à cette occasion excitante de sensibiliser le monde entier à la manière dont la protection phytosanitaire peut contribuer à éliminer la faim, à réduire la pauvreté, à protéger l'environnement et à stimuler le développement économique dans le monde entier. Cela est d'autant plus important que les nouveaux développements et défis en matière de santé des végétaux abondent, qu'il s'agisse de la coopération réglementaire entre les nations ou des nouveaux défis posés par le changement climatique.

Il est essentiel que le Canada joue un rôle de premier plan pour faire en sorte que la santé des végétaux demeure une priorité au pays et dans le monde entier. L'Année internationale de la santé des végétaux est le moment idéal pour assurer la collaboration de tous les pays afin de sensibiliser le monde entier à la manière dont la protection des végétaux peut permettre de résoudre les problèmes de sécurité alimentaire, de pauvreté et de changement climatique, tout en soutenant le développement économique.

Avec nos partenaires sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, nous avons atteint un nouveau niveau de compréhension et d'appréciation de la santé des végétaux. Un élément majeur de ceci consiste à intégrer systématiquement les discussions sur la santé des végétaux dans nos communications et nos engagements avec les décideurs politiques. C'est pourquoi le numéro du printemps 2020 de notre magazine « Idées fraîches, », intitulé « Des plantes saines, des gens sains, » est axé sur la santé des végétaux en explorant les innovations dans le domaine de la protection des cultures.

En ma qualité de directrice générale du Conseil canadien de l'horticulture, j'ai eu l'honneur d'être nommée par nos collègues du secteur à la coprésidence du Conseil canadien de la santé des végétaux (CCSV) et je suis heureuse de voir le Canada s'attaquer aux priorités dans ce domaine. Cela reflète le travail que le CCH entreprend avec ses partenaires sur les approches de prévention, en réunissant les associations de l'industrie, les universitaires, ainsi que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour discuter des priorités entourant la santé des végétaux et s'y attaquer.

REGARD VERS L'AVENIR

Au cours de la dernière année, les agriculteurs de partout au pays ont fait face à de nombreux défis. Ceci vont des changements réglementaires aux exigences en matière d'emballage et d'étiquetage, en passant par la sécheresse et les inondations, un hiver précoce qui a eu des répercussions sur les récoltes et les obstacles commerciaux non tarifaires qui ont rendu difficile, voire impossible, la vente des produits sur les marchés internationaux.

Et en regardant vers l'avenir, nous sommes conscients de certains des principaux défis que notre secteur devra surmonter. Il s'agit notamment de la confiance du public en matière de protection des cultures et de la main-d'œuvre internationale, de l'évolution des attentes et des appétits des consommateurs, de l'évolution des conditions météorologiques qui ont une incidence sur la production et la demande, des maladies nouvelles et des parasites nouveaux, ainsi que du protectionnisme et des accords commerciaux en constante évolution. Le renforcement des programmes de gestion des risques de l'entreprise sera l'un des moyens que le CCH cherchera à mettre en œuvre pour soutenir nos agriculteurs.

Nous sommes également conscients du besoin crucial de planifier les changements en raison du vieillissement de la population de producteurs. Cela signifie que nous devons soutenir la prochaine génération de cultivateurs, car la démographie de notre secteur évolue et moins de personnes vivent dans les exploitations agricoles et les communautés rurales. La prochaine génération de producteurs sera confrontée à de nouveaux défis budgétaires et souffre déjà d'un manque de mémoire d'entreprise et de possibilités de mentorat formalisé.

C'est pourquoi nous ferons tout notre possible pour ajouter au travail de nos membres dans leur province avec leurs programmes conçus pour faire participer la prochaine génération à la politique horticole. Les jeunes professionnels qui seront les cultivateurs de l'avenir reprennent progressivement les entreprises familiales et introduiront bon nombre de nouvelles idées dont notre secteur a besoin pour prospérer longtemps dans l'avenir et assurer la continuité de la représentation des agriculteurs auprès de notre gouvernement.

En gardant tout cela à l'esprit, de nombreuses opportunités se profilent à l'horizon, des opportunités présentées par les

innovations en matière d'automatisation et de robotique, par les nouvelles idées et réflexions qui sont mises de l'avant, et par les nouvelles recherches qui conduisent à des processus plus durables, à des emballages plus écologiques et à des méthodes de protection des cultures plus efficaces.

Avant tout, notre travail consistera à rester pertinents et à jouer un rôle de premier plan sur la scène internationale en mettant en évidence les possibilités d'innover en horticulture et d'assurer la durabilité à long terme de notre industrie au Canada et dans le monde entier. Nous y parviendrons en promouvant des solutions durables aux problèmes de main-d'œuvre, en plaidant pour une réglementation de la protection des cultures fondée sur des preuves et en démontrant la nécessité d'adopter des approches économiquement durables pour lutter contre le changement climatique. Nous savons qu'il y a beaucoup de travail à faire et nous sommes impatients, en tant que personnel du CCH, de travailler au nom de nos membres avec le soutien de nos présidents de groupes de travail et de notre conseil d'administration.



En Chiffres

 **2 milles**.....○

Notre documentaire Coup de cœur et notre campagne de sensibilisation en hommage aux travailleurs agricoles internationaux ont maintenant touché environ 2 000 000 de personnes, et en touchent davantage chaque jour tout en contribuant à des connaissances plus nuancées des besoins de notre industrie en matière de main-d'œuvre.

 **45**.....○

Nous avons réussi à obtenir plus de 30 rencontres officielles avec des décideurs politiques et d'autres représentants du gouvernement pour défendre les intérêts des agriculteurs.

 **9**.....○

L'année dernière, nous avons envoyé neuf lettres à des ministres fédéraux et à des hauts fonctionnaires. Les lettres de mandat du Premier ministre aux ministres du Cabinet contenaient un certain nombre de signaux positifs indiquant que nos priorités seront abordées. Les activités de lobbying, la coopération et la collaboration de nos membres ont été extrêmement utiles pour atteindre ces résultats prometteurs.

 **11**.....○

Nous avons fait 11 mémoires officiels lors des consultations du gouvernement du Canada, en veillant à ce que la voix des producteurs de fruits et légumes canadiens soit prise en compte.

 **2**.....○

Nous avons fait deux présentations aux commissions permanentes de la Chambre des communes. Ces témoignages portaient sur la perception de la confiance du public dans le secteur agricole canadien et sur les consultations prébudgétaires 2020. Notre témoignage de l'automne 2018 a été inclus dans le rapport 2019 du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire sur la santé mentale en agriculture.

 **53**.....○

Nous avons distribué 53 avis aux membres sur des questions importantes et urgentes qui ont un impact sur notre secteur.

 **6 100**.....○

Nous avons plus de 6 100 abonnés sur Facebook, dont beaucoup partagent régulièrement notre contenu et nos mises à jour. Ces abonnés nous aident à communiquer plus efficacement avec les producteurs et le grand public dans tout le pays.

 **800**.....○

Plus de 800 personnes nous suivent sur Twitter, dont beaucoup sont des décideurs politiques ou des leaders de l'industrie. Ce suivi nous aide à nous engager activement et en temps réel auprès des organisations et des personnes les plus influentes de notre secteur et du pays.

 **29**.....○

Des représentants du CCH siègent à plus de 29 conseils, commissions et autres groupes de parties prenantes, collaborant dans de nombreux domaines d'intérêt pour soutenir les producteurs de fruits et légumes du Canada.

Gestion des risques de l'entreprise



Les outils de gestion des risques de l'entreprise (GRE) sont essentiels pour l'agriculture canadienne. Au cours de la dernière année, le CCH a demandé au gouvernement fédéral de veiller à ce que des fonds soient alloués pour permettre à Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) de poursuivre l'examen continu des programmes actuels de GRE et de collaborer avec le secteur pour s'assurer que ces programmes sont efficaces.

PRÉCONISER DES CHANGEMENTS AUX PROGRAMMES DE GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE

Dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture, les programmes gouvernementaux de gestion des risques de l'entreprise (GRE) aident les agriculteurs à gérer les risques qui menacent la viabilité de leur exploitation. Ils offrent une protection contre différents types de pertes de revenus et de production. Le CCH défend les intérêts des producteurs de fruits et légumes afin d'assurer l'efficacité maximale des programmes de GRE du Canada : Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-protection et Agri-relance.

Le CCH fait partie de la Coalition pour la croissance agricole au Canada, qui est composée des organismes suivants : le CCH, la Fédération canadienne de l'agriculture, les Producteurs de grains du Canada, le Réseau ovin national, la Canadian Canola Growers' Association et les Grain Farmers of Ontario. La Coalition sensibilise le gouvernement à des questions de GRE d'une voix forte et unifiée.

Tout au long de l'année 2019, le CCH et la Coalition pour la croissance agricole au Canada ont défendu quatre recommandations clés pour améliorer les programmes de GRE :

1. Ajuster immédiatement la couverture du programme Agri-stabilité pour couvrir les pertes à partir de 85 % des marges de référence historiques sans limites de marge de référence
2. Donner la priorité aux discussions sur l'assurance de la production pour le bétail et les cultures horticoles qui ne sont pas actuellement couverts par Agri-protection
3. Entretenir des discussions significatives avec l'industrie sur les options de programmation de la GRE et se concentrer sur l'efficacité des programmes plutôt que sur les niveaux de financement
4. Établir un groupe de travail technique industrie-gouvernement qui permettra aux groupes d'agriculteurs de participer activement aux données de GRE et à l'analyse d'impact

La Coalition a fréquemment rencontré des représentants d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, ainsi que la ministre, pour discuter de ces importantes recommandations. En fonction de l'évolution des besoins, la Coalition a retenu les services d'un conseiller et



ensuite d'un organisme de relations gouvernementales pour lui fournir le soutien nécessaire à la préparation des réunions et à la communication de l'importance de l'amélioration des programmes de GRE au gouvernement et au public.

RECOMMANDATIONS FOURNIES AUX MINISTRES DE L'AGRICULTURE FPT

En juillet et décembre 2019, les ministres de l'Agriculture de tout le pays, connus collectivement sous le nom de ministres fédéral-provinciaux-territoriaux (FPT) de l'Agriculture, se sont réunis pour discuter de questions d'importance cruciale pour le secteur agricole canadien, notamment la GRE. Le CCH, de concert avec la Coalition pour la croissance agricole au Canada, a utilisé activement ses réseaux pour faire pression sur les ministres au sujet des améliorations recommandées ci-dessus en matière de GRE. Les résultats comprennent des engagements généraux des gouvernements à continuer d'évaluer les options.

DÉDUCTION POUR LES PETITES ENTREPRISES

Annoncées dans le budget 2018, les modifications apportées aux règles relatives au revenu de société déterminé (RSD) ont eu une incidence sur de nombreuses entreprises du secteur agricole en augmentant considérablement les impôts cumulés des actionnaires – ce qui leur coûte jusqu'à des millions de dollars par an.



Le CCH et ses partenaires de l'industrie ont présenté au ministère des Finances du Canada et au ministre des Finances des exemples concrets de cet impact et ont démontré comment le passage à un modèle coopératif (qui est exempté en vertu des modifications apportées aux règles) est régressif et ne correspond pas aux pratiques commerciales modernes. À la suite de ces pressions, le ministère des Finances du Canada a annoncé une modification dans le budget de 2019 visant à étendre l'exemption actuelle accordée aux coopératives à toutes les sociétés affiliées qui se livrent à la production, à la commercialisation et à la distribution de produits agricoles.

Ces modifications permettent aux ventes de produits agricoles à des sociétés affiliées d'être exclues du revenu de société déterminé et donc de les rendre admissibles à la déduction accordée aux petites entreprises, ce qui évite une augmentation des impôts. Les agriculteurs pourront ainsi continuer à réinvestir dans leur entreprise et à la développer.

PROPOSITION DE PROJET AGRI-RISQUE

Le secteur de l'horticulture est très diversifié et de nombreuses exploitations agricoles ne disposent pas d'une police d'assurance récolte accessible dans le cadre d'Agri-protection, la couverture variant considérablement d'une province à l'autre et, en général, la couverture concerne principalement le manque de rendement. Le principal programme de GRE, Agri-stabilité, offre une certaine protection contre les principaux risques auxquels le secteur est confronté, en couvrant les marges sur l'ensemble de l'exploitation. Toutefois, les producteurs ont dénoncé les lacunes de la couverture, notamment les niveaux de couverture limités à 49 %, les limites des marges de référence, les dépenses non admissibles et l'absence d'avantages supplémentaires pour les exploitations agricoles très diversifiées. Afin d'améliorer

l'efficacité du programme pour les producteurs de fruits et légumes, le CCH travaille sur une proposition à soumettre dans le cadre du programme AgriRisk d'AAC. Le projet proposé consisterait à élaborer un outil novateur de gestion des risques pour le secteur horticole canadien, fondé sur la création d'un indice de diversité (ID), qui offrirait aux producteurs une couverture améliorée et plus représentative que celle offerte dans le cadre des programmes Agri-protection et Agri-stabilité. L'indice de diversité fournirait un mécanisme permettant de tenir compte des profils de risque individuels des exploitations agricoles qui répartissent activement leurs risques en variant le nombre de cultures, des saisons de récolte, des zones géographiques, etc. Le résultat de ce projet serait un produit d'assurance « complémentaire » qui serait prêt à être lancé en tant que projet pilote et qui offrirait des primes plus basses et/ou des niveaux de couverture plus élevés pour les exploitations agricoles plus diversifiées.

Les principales activités du projet seraient les suivantes :

- 1) la réalisation d'une évaluation des risques par le biais d'une enquête et d'entretiens avec des informateurs clés afin de créer un profil de risque du secteur pour mieux comprendre et mesurer la diversité de l'industrie,
- 2) la collecte de données et l'élaboration de concepts d'assurance alternatifs, et
- 3) la réalisation de l'analyse actuarielle, y compris l'élaboration des taux, et le test du marché par le biais de groupes de discussion afin de sélectionner la conception d'assurance optimale qui est bien acceptée par le secteur et prête à être lancée en tant que projet pilote.



REGARD VERS L'AVENIR

Le CCH collabore avec la Coalition pour la croissance agricole au Canada pour inciter les ministres FPT et AAC à réviser l'ensemble des programmes de GRE afin qu'ils constituent un outil de soutien utile pour les agriculteurs dans le contexte commercial et climatique actuel.

En attendant l'approbation du projet de GRE d'Agri-risque, le CCH encouragera ses membres à participer à l'élaboration d'un indice de diversité qui devrait contribuer à élargir la couverture de l'ensemble actuel de GRE.

Le CCH continuera de faire pression pour que des améliorations soient apportées au Programme de paiements anticipés, pour que les entreprises agricoles soient considérées davantage comme de petites entreprises et pour que la limite des gains en capital à vie soit augmentée pour les agriculteurs. Le CCH continuera de surveiller toutes les modifications des règles fiscales applicables aux petites entreprises.

Protection des cultures



Les producteurs de fruits et légumes comptent sur un large éventail de stratégies de protection des cultures, comme les plans intégrés de gestion des organismes nuisibles et les pesticides approuvés par le gouvernement, pour assurer la santé des cultures, la sécurité des Canadiens et la salubrité alimentaire globale du pays.

La santé des plantes, la biosécurité et la disponibilité des outils de protection des cultures sont autant d'éléments clés pour l'accès au marché et sont importants pour la protection de l'environnement. Le CCH élabore et fait progresser les politiques et les programmes de gestion de la protection des cultures qui soutiennent l'accès aux marchés et favorisent la viabilité économique et la compétitivité des producteurs de fruits et légumes du Canada, tout en fournissant des aliments sains et sûrs aux consommateurs partout au pays.

RÉÉVALUATIONS

Cette année, le CCH a surveillé les décisions de réévaluation concernant le mancozèbe, la chlothianidine, le thiaméthoxame, l'imidaclopride, le naled, le chlorpyrifos, la triforine, le diméthomorphe, le thiophanateméthyle, le pyriproxifène et le fenhexamide, et/ou a formulé des observations à leur sujet.

Situation actuelle : néonicotinoïdes

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada a publié les décisions finales des examens spéciaux sur les pollinisateurs en avril 2019. Les utilisations continues comprennent les racines et tubercules (y compris les pommes de terre), les légumes-feuilles du genre Brassica, les légumes-feuilles, les légumes de serre et le traitement des semences. Les utilisations annulées comprennent les fruits à pépins et à noyau, les fraises, les applications au sol (sur les baies, les légumes-fruits, les légumineuses, les cucurbitacées), et toutes les applications foliaires avant la floraison. Les décisions finales concernant les examens spéciaux sur les invertébrés aquatiques seront publiées début 2020. Les propositions de décisions d'examen spécial pour le thiaméthoxame, la clothianidine et l'imidaclopride seront publiées au début 2020, tandis que les propositions de décisions générales pour la clothianidine et le thiaméthoxame seront publiées à l'été 2020.

Situation actuelle : mancozèbe

Auparavant, une décision finale pour le mancozèbe a été publiée en juin 2018, qui autorisait 10 applications foliaires sur les pommes de terre, mais annulait les utilisations non prévues dans la proposition de réévaluation publiée en 2013. En août 2018, grâce en partie aux efforts du CCH, l'ARLA a reconnu les incohérences entre la décision finale et la décision proposée, et a révoqué sa décision finale. En octobre 2018, le projet de décision de 2013 a été réédité en précisant que toutes les utilisations étaient proposées pour l'annulation. En 2019, le CCH a travaillé avec les titulaires d'homologation et d'autres intervenants pour clarifier les besoins en matière de mancozèbe dans l'horticulture canadienne, et la décision finale de l'ARLA est prévue pour l'été 2020.

EXAMEN DU PROCESSUS DE RÉÉVALUATION DE L'ARLA

En 2018, l'ARLA a entrepris un examen du programme de réévaluation dans le but d'améliorer son efficacité et son efficacité. Un rapport intitulé « Ce qui a été entendu » a été publié en février 2019, et nous attendons d'autres résultats et une mise en œuvre en 2020.

La bonne nouvelle est que l'ARLA a été libérée de son obligation de procéder à des examens spéciaux lorsqu'un pays de l'OCDE interdit une matière active, ce qui permet au ministre de la Santé de choisir de procéder ou non à des examens spéciaux, libérant ainsi le temps et les ressources de l'ARLA.

Le CCH fait pression en permanence pour obtenir une augmentation du financement de l'ARLA et du Centre pour la lutte antiparasitaire (CLA) d'AAC afin de garantir que les réévaluations et les homologations soient menées de manière efficace et scientifique et que les produits de remplacement soient homologués pour être utilisés.

COLLECTE ET UTILISATION DES DONNÉES

En 2019, il est devenu évident que l'ARLA a besoin de données canadiennes réelles afin de prendre des décisions de réévaluation éclairées. Les données sur l'utilisation des pesticides et les données de surveillance environnementale (comme la surveillance de l'eau) sont nécessaires afin de prendre des décisions basées sur l'utilisation réelle au Canada du matériel de protection des cultures. Avec des données environnementales et d'utilisation solides, des données économiques pourraient être intégrées pour être prises en compte dans les réévaluations, comme le fait la Division des analyses biologiques et économiques de l'Agence américaine de protection de l'environnement (US EPA). Le CCH a collaboré à deux lettres avec les parties prenantes et a participé à des réunions avec l'ARLA et l'EPA des États-Unis concernant ces questions. Le CCH continue de mener des enquêtes et de fournir des informations à l'ARLA selon les besoins, tout en évaluant de manière proactive les moyens de faciliter la collecte de données.

RENCONTRES DE L'INDUSTRIE ET DES PRODUCTEURS

Le CCH a participé à un certain nombre de conférences et d'ateliers en 2019, notamment les conférences de GrowCanada en avril et décembre 2019, la convention des fruits et légumes de l'Ontario en février, l'Atelier trilatéral des parties prenantes et réunion de coordination (anciennement le groupe de travail technique de l'ALENA sur les pesticides) (septembre), la réunion IR-4 (septembre) et la North American Plant Protection Organization (octobre).

De plus, en novembre, le CCH a fait une présentation au groupe Agromart concernant l'ARLA et la situation des réévaluations. En juillet, le CCH a également participé à une visite de terrain sur les usages limités en Saskatchewan avec des membres de l'ARLA, organisée par le coordinateur provincial local des usages limités.

EXPOSITION APRÈS L'APPLICATION

Le CCH travaille régulièrement sur les questions relatives à l'exposition des travailleurs après l'application et à son effet sur les réévaluations. Le CCH préside un groupe de travail qui a tenu cinq réunions en 2019, et va de l'avant avec des plans pour mener des études qui appuieraient l'utilisation d'équipement de protection individuelle par les travailleurs lors d'activités après l'application, ce qui pourrait potentiellement réduire les périodes de réadmission.

LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS

Grâce aux efforts et aux fonds du CCH, l'accès à la base de données sur les limites maximales de résidus Bryant Christie Global est devenu une ressource nationale en 2019. Le CCH a participé au groupe de travail industrie-gouvernement sur les LMR, qui s'est réuni cinq fois en 2019, et s'est concentré sur l'effet des décisions prises par l'Union européenne (UE) en matière de LMR. Le CCH a également consulté et commenté les modifications apportées aux LMR dans l'UE, en Chine, au Japon et dans le Codex, en soulignant la manière dont ces modifications affecteraient les exportations de fruits et légumes canadiens. Le groupe consultatif sur la protection des cultures du CCH a formé un sous-comité sur les LMR et procède à une étude exploratoire pour déterminer les effets des LMR sur les importations après les décisions de réévaluation.

Lors de l'atelier sur l'harmonisation des LMR en mai 2019, le CCH a participé à des discussions sur les voies à suivre pour une harmonisation mondiale, l'accord sanitaire et phytosanitaire de l'Organisation mondiale du commerce, les niveaux de quantification et les effets sur la détection des LMR, ainsi que les avantages des LMR et de la prise de décision fondées sur la science et le risque.

TOURNÉE SUR LA PROTECTION DES CULTURES

La visite sur le terrain du CCH sur la protection des cultures a eu lieu le 20 août 2019. Le CCH a accueilli l'ARLA, l'ACIA, AAC (y compris le Centre de la lutte antiparasitaire), l'OFVGA, Crop Life Canada et l'OGVG. Ce groupe de près de 50 représentants de l'industrie a visité quatre fermes et serres de la région d'Ottawa : Dentz Orchards and Berry Farm, Mountain Orchards, SunTech Greenhouses, et Rideau Pines Farm. Les producteurs ont fait visiter leurs champs et leur équipement, et ont répondu aux questions et les invités ont eu la chance de voir la production de framboises, de fraises, de tomates, de pommes, de concombres et de légumes variés.

REGARD VERS L'AVENIR

Le CCH plaide en faveur d'une augmentation du financement de l'ARLA, qui serait consacré à l'amélioration du processus de réévaluation, et pour que les décisions de réévaluation soient prises avec de vraies données canadiennes. L'une de nos plus grandes priorités demeure la collecte de données - la meilleure façon de recueillir des données et de les fournir à l'ARLA tout en cherchant des moyens de faciliter la collecte proactive de données.

Nous soutenons également le CLA d'AAC et le Programme des usages limités, et nous continuerons à plaider en faveur de solutions efficaces pour la protection des cultures.

DIVERSIFIER LA BOÎTE À OUTILS : PESTICIDES À USAGE LIMITÉ

Le CCH a de nouveau soutenu l'atelier du CLA sur l'établissement des priorités en matière de biopesticides et d'usages limités en 2019, en accueillant et en gérant les inscriptions en ligne pour l'événement et en assistant à l'atelier en personne.

CONSEIL CANADIEN DE LA SANTÉ DES VÉGÉTAUX



En 2019, le Conseil canadien de la santé des végétaux (CCSV) a identifié les principaux domaines de travail et a créé des groupes de travail couvrant les thèmes de la surveillance, de la biosécurité et des interventions d'urgence. En novembre 2019, le CCSV a organisé quatre webinaires d'information pour informer les partenaires et les parties prenantes de leurs progrès, et pour encourager la participation et le retour d'information. Le CCH continue de coprésider le CCSV.

TABLE RONDE SUR LA CHAÎNE DE VALEUR DE L'HORTICULTURE

La table ronde sur la chaîne de valeur de l'horticulture (TRCVH) a été revitalisée et restructurée en 2019, et un groupe de travail sur la protection des cultures a été formé. Le CCH copréside ce groupe de travail, qui s'est réuni à deux reprises afin de rassembler les organisations nationales pour traiter des questions relatives à ce sujet essentiel.

POLLINISATEURS

Le CCH continue de siéger à la table ronde sur la santé des abeilles, qui examine les facteurs biotiques et abiotiques qui affectent la santé des pollinisateurs au Canada. Les guides de plantation, les communications, une stratégie nationale sur les pollinisateurs et la pollinisation des bleuets ont été les principaux sujets de discussion.

CONSEIL CANADIEN SUR LES ESPÈCES ENVAHISSANTES

Le Conseil canadien sur les espèces envahissantes est la voix nationale sur les questions relatives aux espèces envahissantes. Il compte parmi ses membres des gouvernements et des organisations provinciales, des ministères fédéraux, des représentants de l'industrie et des groupes autochtones. Le CCH siège au conseil d'administration du Conseil. Les programmes visant à arrêter le mouvement des espèces envahissantes, tels que PlayCleanGo et Buy Local Burn Local, restent solides. Des travaux sont en cours pour déterminer l'intérêt d'une semaine ou d'un mois de sensibilisation aux espèces envahissantes.

Enfin, nous continuons de surveiller le nombre croissant de réévaluations et d'y répondre. La rétroaction des producteurs, sous forme d'anecdotes, de commentaires, de préoccupations ou de réponses à des enquêtes, demeure essentielle à ce processus. À l'avenir, nous travaillerons en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes et communiquerons clairement sur des messages unifiés qui seront entendus et pris en compte par le gouvernement canadien.

Projets de décision en cours des réévaluations l'ARLA ayant un impact sur l'horticulture (mis à jour : le 7 février, 2020)(réévaluations jusqu'en mai 2020)

FONGICIDE

Ingrédient actif	Mancozèbe* Groupe-M	Folpet Groupe M	Thiophanate-Méthyle Groupe 1	Diméthomorphe Groupe 40
Nom commercial	DITHANE Fongicide	FOLPAN Fongicide	SENATOR Fongicide	ACROBAT, FORUM Fongicide
État de la consultation	27 septembre 2013 Réponse soumise En attente de la Décision finale Juin 2018 Republiée : Juin 2020	PRVD2018-05 En attente de la décision finale Déc. 2019	PRVD2019-07 Réponse soumise En attente de la décision finale	PRVD2019-03 En attente de la décision finale
Catégorie de réévaluation				1
Décision proposée qui affecte l'horticulture	Abandon de toutes les utilisations	Abandon de l'utilisation sur les canneberges et les fleurs coupées. DSAT plus longues, augmentation des EPI, zones-tampons aquatiques, déclaration d'information.	Abandon de certaines utilisations : Application aérienne à l'aide de produits en poudre mouillable. Taux élevé sur les pommes et les poires en Colombie-Britannique (le taux faible reste acceptable). Pêche, nectarine, prune, pruneau, cerise. Traitement commercial des semences de haricots à l'aide de produits en poudre mouillable. Application sèche à la ferme sur les graines de haricots à l'aide de produits en poudre mouillable. Traitement des plantons de pommes de terre pour toutes les formulations de produits.	Approbation pour maintien de l'homologation avec certaines modifications des étiquettes : EPI, DS, zones tampons
Cultures horticoles pouvant être visées	Pomme de terre, carotte, ginseng, oignon, chou de Bruxelles, brocoli, chou-fleur, chou, tomate, cucurbitacées, pommes, raisin, asperge, céleri	Pommes, pommets, raisins, fraises, canneberges, concombres, melons, citrouilles, courge, tomates	Pomme, poire, pêche, nectarine, pruneau, cerise, pomme de terre, fraise, framboise, bleuet à feuilles étroites	Crucifères, légumes bulbe, cucurbitacées, légumes fruit, ginseng, raisin, houblon, légumes feuilles, pomme de terre, plants ornementaux de serre, concombre de serre, laitue de serre

Azoxystrobin Groupe 11	Krésoxim-Méthyle Groupe 11	Cymoxanil Groupe 27	Fenhexamid Groupe 17	Tébuconazole Groupe 3	Difénoconazole Groupe 3
QUADRI Fongicide	SOVRAN Fongicide	CURZATE, TANOS Fongicide	ELEVATE, DECREE Fongicide	FOLICUR Fongicide	INSPIRE Fongicide
Consultation publique (cyclique) : Nov. 2019	Consultation publique cyclique) : Avril-2019 Nov. 2019	Consultation publique (cyclique) : Nov. 2019	Consultation publique (cyclique) : PRVD2020-01	Consultation publique (cy- clique) : Fév. 2020	Consultation publique (cyclique) : Oct-2018 Fév. 2020
1	1	1	1	1	1
			Acceptable pour maintien de l'utilisation, avec mesures d'atténuation : Augmentation des EPI pour les mélangeurs/chargeurs/ applicateurs. Augmentation du délai de sécurité après traitement (DS) de 4 à 12 heures. Augmentation des DS pour certaines activités post- application dans la cerise et le raisin.		
Légumineuses vertes à écosser, pommes de terre, tomates de champ, maïs sucré, ginseng, asperge, épinards, carottes, daïkon, rutabaga, navet, betterave potagère, radis, cerise de terre, chou, canneberges, céleri, fraises, bleuets, patates douces, cucurbitacées, plantes ornementales de serre et extérieures.	Pommes, raisins, poires	Pommes de terre, tomates de champ, canneberges	Raisins, ginseng, framboises, fraises, transplants de tomates des champs cultivées en serre, concombre de serre, laitue de serre, tomates de serre, poivrons de serre, aubergine de serre, plantes ornementales	Asperge	Crucifères, légumes bulbe, cucurbitacées, légumes fruit, pomme de terre, artichaut chinois, artichaut de Jérusalem, cannabis comestible, patate douce, fruit à pépins, raisins

FONGICIDE

Ingrédient actif	Zoxamide Groupe 22	Cyprodinil Groupe 9	Triforine Groupe 3	Iprodione Groupe 2	Fenbuconazole Groupe 3	Pyraclostrobin Groupe 11
Nom commercial	ZOXIUM Fongicide	VANGARD, SWITCH Fongicide	FUNGINEX Fongicide	ROVRAL, ID Fongicide	INDAR Fongicide	HEADLINE, CABRIO, PRISTINE Fongicide
État de la consultation	Consultation publique (cyclique) : Mai 2020	Consultation publique (cyclique) : Avril 2019 Juin 2020	Consultation publique (homo. avant 1995) : Mars 2019 Juillet 2020	Consultation publique (Examen spécial) : Juillet 2020	Non déterminé	Non déterminé
Catégorie de réévaluation	1	1				
Décision proposée qui affecte l'horticulture						
Cultures horticoles pouvant être visées	Pomme de terre, raisons, oignons (bulbes)	pomme, fruit à noyau, raisin, oignon, fraise, bleuet (corymbe et nain), mûres et framboises (groupe 13-07a), carotte, feuille de moutarde, feuille de navet, chou, groupe de cultures 5b (rapini, bok choy etc.), groupe de cultures 3-07 (ail, poireau, oignon, etc.), amélanquier, groupe de cultures 1b (betterave, radis, etc.), céleri, ginseng, épinard, poivron (champs), tomate (champs), etits fruits des genres Ribes, Sambucus et Vaccinium (groupe 13-07b), Petits fruits de plantes naines (groupe 13-07g)	bleuet (en corymbe et nain), canneberges, amélanquier, pêche, cerise, prune, pomme (pépinière et arbre non productif)	Laitue de serre, semence de carotte (importée), plantes ornementales, pomme de terre (traitement de semences)	fruit à noyau, bleuet (en corymbe)	légumineuses à gousse comestibles (groupe 6a), fèves et pois succulents à écosser (groupe 6-b), pomme de terre, bleuet (en corymbe et nain), légumes bulbe, cucurbitacées, légumes feuilles, fanes de betterave potagère, fanes de radis, légumes racines, fruit à noyau, fraise, baie, endive belge, légumes crucifères, raisins, concombre de serre, laitue de serre, poivron de serre, tomate de serre, légumes feuilles, fruits à pépins

HERBICIDE ET RÉGULATEUR DE CROISSANCE DES PLANTES

Ingrédient actif	Linuron Groupe-7	Éthéphon	Uniconazole	Mineral Spirits	Linuron Groupe 7	Quizalofop-p-ethyl Groupe 1
Nom commercial	LOROX Herbicide	ETHREL Régulateur de croissance des plantes	SUMAGIC Régulateur de croissance des plantes	GUARDSMAN Herbicide	LOROX Herbicide	ASSURE II, YUMA Herbicide
État de la consultation	24 sept. 2012 Réponse soumise En attente de la décision finale Déc. 2016 Déc. 2019 Fév. 2020	Déc. 2017 PRVD2018-01 Réponse soumise En attente de la décision finale Déc. 2019	Consultation publique (cyclique) : Nov-2018 Août 2019	Consultation publique (cyclique) : Mars 2020	Consultation publique (Examen spécial) : Mars-2018 Avril 2020	Consultation publique (cyclique) : Juin 2020
Catégorie de réévaluation			2	1		1
Décision proposée qui affecte l'horticulture	Abandon de toutes les utilisations	Abandon des utilisations sur les pommiers lorsqu'ils ont des fruits. Révocation des LMR de la pomme, jus de pomme, agrumes, raisin, raisin sec. EPI supplémentaire et volume restreint d'applications par jour. DS plus longs pour certaines activités post application. Zones tampons, mises en garde sur l'étiquette, bandes végétatives et bonnes				
Cultures horticoles pouvant être visées	Asperge, carotte, cumin, céleri, coriandre, aneth, panais, pomme de terre, pomme, pêche, poire, prune, cerise, amélanchier, maïs sucré	Tomate, pomme, bleuet, cerise	Semis de tomate de serre pour greffe, plantes ornementales	Carottes, panais, céleri, canneberges, asperges	Asperge, carottes, cumin, céleri, coriandre, aneth, panais, pomme de terre, pomme, pêche, poire, prune, cerise, amélanchier, maïs sucré	Pois, pois mange-tout, amélanchier, rutabaga, cucurbitacées

INSECTICIDE

Ingrédient actif	Imidacloprid Groupe 4	Lambda-cyhalothrin Groupe 3	Phosmet Groupe 1B	Dichlorvos Groupe 1B
Nom commercial	ADMIRE Insecticide	MATADOR Insecticide	IMIDAN Insecticide	DDVP Insecticide
État de la consultation	23 nov. 2016 Réponse soumise En attente de la décision finale Déc. 2018 Jan 2020 Automne 2020	23 juin 2017 Réponse soumise En attente de la décision finale Mar 2019 Mars 2020	30 juin 2017 Réponse soumise En attente de la décision finale Déc. 2018 Juillet 2020	PRVD2017-16 Réponse soumise En attente de la décision finale Sept. 2019
Catégorie de réévaluation		1		1
Décision proposée qui affecte l'horticulture	Abandon de toutes les utilisations agricoles	Abandon de toutes les utilisations agricoles	Abandon de toutes les utilisations	Abandon progressif de toutes les utilisations en serre
Cultures horticoles pouvant être visées	Pomme de terre, légumes racines (1-B) légumes-tubercules et légumes-cormes (1-D), patates douces, Feuilles des légumes racines et légumes-tubercules (2), légumes feuilles (4), Crucifère feuilles et fleurs (5), légumineuses (6), légumes-fruits (8), cucurbitacées (9), fruits à pépins (11), fruits à noyau (12) baies –petits fruits (13-A,B,F,G), canneberges, herbes (19-A), artichauts au cardon, traitements des semences, Traitement dans la sillon Serre (bassinage et irrigation) : tomate, concombre, poivron, aubergine, laitue, crucifères	Pomme, pêche/nectarine, fraise, pomme de terre, tomate, maïs (sucré) légumes bulbe, laitue (pommée, feuille), cerise de Virginie, légumes à feuilles brassica (5a), céleri, légumineuses (6), asperge (fougères), laitue de serre, patate douce, carotte, amélanchier, cucurbitacées (9)	Pomme*, bleuet*, carotte, céleri, cerise (sûre)*, canneberge, raisin*, poire*, pêche*, prune*, pomme de terre *contrôle de la drosophile à ailes tachetées	Concombre de serre et tomate de serre

Dichlorvos Groupe 1B	Chlorpyrifos Groupe 1B	Naled Groupe 1B	Tébufénozide Groupe 18	Clothianidin (invertébrés aquatiques) Groupe 4A	Thiaméthoxame (invertébrés aquatiques) Groupe 4A	Cyromazine Groupe 17
DDVP Insecticide	DURSBAN, LORSBAN Insecticide	DIBROM Insecticide	CONFRIM Insecticide	CLUTCH Insecticide	CRUISER, ACTARA Insecticide	GOVERNOR, CITATION Insecticide
Examen spécial REV2018-01 Réponse soumise En attente de la décision finale Mars 2019 Fév. 2020	PRVD2019-05 Réponse soumise En attente de la décision finale	Examen spécial PSRD2019-02 PSRD2019-03 Réponse soumise En attente de la décision finale	PRVD2019-06 En attente de la décision finale	Examen spécial Juillet 2018 Réponse soumise En attente de la décision finale Jan-2020 Automne 2020	Examen spécial Juillet 2018 Réponse soumise En attente de la décision finale Jan- 2020 Automne 2020	Consultation publique (cyclique) : PRVD2020-02
			1			1
Aucun risque inacceptable pour la santé humaine et l'environnement, en tenant compte de la mise en œuvre des conditions d'utilisation proposées dans le PRVD2017-16.	Abandon de toutes les utilisations	Abandon de toutes les utilisations	Mises à jour des étiquettes : équipement de protection individuelle, dérive de pulvérisation et délai de sécurité après traitement (DS)	Abandon de toutes les utilisations extérieures	Abandon de toutes les utilisations extérieures	Abandon des utilisations sur : pommes de terre, légumes feuilles, céleri, Crucifères feuilles et fleurs, laitue de serre, fleurs coupées, plantes ornementales de serre Utilisations acceptables : Graines d'oignon vert traitées, champignons
Concombre de serre et tomate de serre	Fraise, céleri, concombre, poivron (vert), pak choi, brocoli, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur, chou chinois, ail, rutabaga, pomme de terre, oignon, carotte, daïkon, radis, brocoli chinois, oignon vert, maïs sucré, échalote	Haricot, pois, brocoli, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur, laitue, pomme de terre, tomate, fraise, plantes ornementales, oignon, tomate de serre, concombre de serre, roses et fleurs coupées de serre, aubergine de serre, poivron de serre	Pomme, poivron (serre), tomate (serre, laitue (serre), poire, canneberge, petits fruits (groupe 13- 07B)	Pomme de terre (traitement de semences Nipsit), patate douce, fruit à pépins, raisin, fraise, cucurbitacées, fruit à noyau	Maïs sucré, fève, pois, cucurbitacées, pomme de terre, légumes feuilles (groupe 4), crucifère feuilles et fleurs (groupe 5), légumes fruit (groupe 8-09), pomme, pommelte, poire, pomme-poire, légumes racines, mûres et framboises, petits fruits, cerise, petits fruits de plantes naines, poivron des champs, poivron de serre	Pomme de terre, plantes ornementales extérieures, laitue de serre, champignons, céleri, légumes feuilles (groupe 4), feuilles libre de crucifères (groupe 5B)

INSECTICIDE

Ingrédient actif	Abamectin Groupe 6	Pyréthrinés Groupe 3	Clothianidin (abeilles des courges) Groupe 4A	Thiaméthoxame (abeilles des courges) Groupe 4A	Imidacloprid (abeilles des courges) Groupe 4A
Nom commercial	AVID, AGRI-MEK Insecticide/ Miticide	SAFER'S, BUG-X Insecticide	CLUTCH Insecticide	CRUISER, ACTARA Insecticide	ADMIRE Insecticide
État de la consultation	Consultation publique (cyclique) : Jan.-2020 Automne 2020	Consultation publique (homo. avant 1995) : Jan. 2020 Automne 2020	Consultation publique (Examen spécial) : Déc. 2018 Fév. 2020	Consultation publique (Examen spécial) : Déc. 2018 Fév. 2020	Consultation publique (Examen spécial) : Déc. 2018 Fév. 2020
Catégorie de réévaluation	1				
Décision proposée qui affecte l'horticulture					
Cultures horticoles pouvant être visées	Tomates de serre, poivrons de serre, concombres de serre, pommes, poires, canneberges (sous-groupe 13-07A), fraises, céleri, pommes de terre, raisins, bulbes d'oignons (sous-groupe 3-07A), oignon vert (sous-groupe 3-07B),	Asperges, haricots, brocoli, chou, chou de Bruxelles, chou-fleur, céleri, concombre, aubergine, chou frisé, laitue, feuilles de moutarde, poivrons, pommes de terre, radis, épinards, tomates, navet	Pomme de terre (traitement de semences Nipsit), patate douce, fruit à pépins, raisin, fraise, cucurbitacées, fruit à noyau	Maïs sucré, haricots, pois, cucurbitacées, pomme de terre, légumes feuilles (groupe 4), Crucifères feuilles et fleurs (groupe 5), légumes fruit (groupe 8-09), pommes, pommettes, poire, pomme-poire, légumes racines, mûres et framboises, petits fruits, cerises, petits fruits de plantes naines, poivron des champs, poivron de serre	Pomme de terre, légumes racines (1-B) légumes-tubercules et légumes-cormes (1-D), patates douces, feuilles des légumes racines et légumes-tubercules (2), légumes feuilles (4-), Crucifères feuilles et fleurs (5), légumineuses (6), légumes-fruits (8), cucurbitacées (9), fruits à pépins (11), fruits à noyau (12) petits fruits (13-A,B,F,G), canneberges, herbes (19-A), artichauts au cardon, traitements des semences, Application au sillon, Serre (bassinage et irrigation) : tomate, concombre, poivron, aubergine, laitue, crucifères feuilles et fleurs

INSECTICIDE ET MITICIDE

Métaldéhyde	Clothianidin (général) Groupe 4A	Thiaméthoxame (général) Groupe 4A	Pymétozine Groupe 9B	Acétamipride Groupe 4A
DEADLINE M-PS Molluscicide	CLUTCH Insecticide	CRUISER, ACTARA Insecticide	ENDEAVOR, FULFILL Insecticide	ASSAIL Insecticide
Consultation publique (Examen spécial) : Avril 2020	Consultation publique Juin 2020	Consultation publique Juin 2020	Consultation publique (Examen spécial) : Juin 2020	Consultation publique (cyclique) : Fév. 2021
				1
Chou, laitue, tomates, canneberges, Petits fruits de plantes naines (sous-groupe 13-07G), plantes ornementales	Pomme de terre (traitement de semences Nipsit), patate douce, fruit à noyau, raisin, fraise, cucurbitacées, fruit à pépins	Maïs sucré, haricots, pois, cucurbitacées, pomme de terre, légumes feuilles (groupe 4), Crucifères feuilles et fleurs (groupe 5), légumes fruit (groupe 8-09), pommes, pommettes, poire, pomme-poire, légumes racines, mûres et framboises, petits fruits, cerises, petits fruits de plantes naines, poivron des champs, poivron de serre	Tomate de serre, poivron de serre, concombre de serre, aubergine de serre, plantes ornementales de serre et extérieur, légumes feuilles (groupe 4), pomme de terre, bleuet	Légumes feuilles, Crucifères feuilles et fleurs (groupe 5), tomate de champ, fruit à pépins, pomme de terre, légumes feuilles (groupe 4), cerise de terre, poivron des champs, fruit à noyau, fraises, bleuet (nain et en corymbe), petits fruits (groupe 13-07B), raisins, maïs sucré, rutabaga, pois et fèves succulents à écosser (sous-groupe 6B), pois comestible à écosser, asperge, mûres et framboises (13-07A)

- Les réévaluations de **catégorie 1** ont les délais les plus longs prévus et exigent généralement la présentation d'informations avant de procéder à la mise à jour des évaluations des risques. Les évaluations peuvent comprendre, sans s'y limiter, l'examen des nouvelles études et l'application des critères d'évaluation toxicologique révisés dans les évaluations de l'exposition. Dans certains cas, un ingrédient actif ayant un grand nombre d'utilisations, des questions scientifiques émergentes et/ou des données de surveillance étendues peuvent contribuer à l'augmentation du niveau d'effort et à l'allongement du délai d'examen requis pour compléter un document de décision proposé.
- Les réévaluations de **catégorie 2** n'exigent généralement pas la présentation d'informations supplémentaires à l'ARLA, mais elles peuvent inclure une évaluation détaillée de certains domaines, comme la mise à jour d'une évaluation des risques à l'aide des hypothèses actuelles ou l'inclusion de nouvelles informations supplémentaires dans les estimations relatives à l'eau potable.
- Les réévaluations de **catégorie 3** sont celles dont tous les éléments peuvent être adéquatement traités par les examens précédents et pour lesquelles une nouvelle évaluation détaillée n'est pas justifiée; cependant, le résultat d'une réévaluation de catégorie 3 pourrait quand même exiger que les étiquettes des produits soient mises à jour pour répondre aux exigences actuelles en matière d'étiquetage.

Énergie, environnement et changement climatique



Le Conseil canadien de l'horticulture (CCH) travaille à informer la politique fédérale en ce qui concerne l'énergie et le carburant, les émissions de gaz à effet de serre, l'eau et le changement climatique. Notre groupe de travail de l'énergie, de l'environnement et du changement climatique contribue à faire en sorte que la compétitivité, la croissance et les investissements réalisés par les producteurs dans la recherche, la technologie et les infrastructures soient reconnus et soutenus.

EXEMPTIONS DE LA TARIFICATION DE LA POLLUTION PAR LE CARBONE

Comme partie intégrante de la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre du gouvernement fédéral, la Partie 1 du système fédéral (redevance sur les combustibles) a commencé à s'appliquer en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario et au Nouveau-Brunswick le 1^{er} avril 2019, et au Nunavut et au Yukon le 1^{er} juillet 2019. Les autres provinces et territoires ont conservé leur propre système provincial ou territorial. En Alberta, le nouveau gouvernement provincial a abrogé sa taxe carbone en mai, et satisfait désormais partiellement aux exigences fédérales de référence. En conséquence, la taxe fédérale est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Dans le cadre du système fédéral, les agriculteurs bénéficient d'une exonération initiale pour l'utilisation de certains carburants à la ferme. À la suite des pressions exercées par le CCH et ses membres, le gouvernement du Canada a accordé aux producteurs en serre une exemption pour 80 pour cent de leurs combustibles. Il s'agit d'un grand pas dans la bonne direction pour uniformiser les règles du jeu pour les agriculteurs et les serriculteurs canadiens. Toutefois, le CCH maintient la pression pour que les serriculteurs soient reconnus comme des agriculteurs et puissent bénéficier de l'exemption de 100 pour cent.

En outre, le CCH continue de plaider pour que toute la gamme des activités et des machines agricoles utilisées dans l'agriculture primaire canadienne moderne soit reconnue et admissible à l'exemption, ainsi que la gamme complète des carburants que les agriculteurs utilisent. Plus précisément, il s'agit d'inclure le chauffage ou la climatisation d'un bâtiment destiné aux activités agricoles dans la liste des machines agricoles admissibles, car le contrôle de la température est essentiel à la production primaire de fruits et de légumes périssables,

et d'ajouter le gaz naturel et le propane à la définition de combustible agricole admissible.

Le CCH insiste également que le gouvernement reconnaisse les efforts déployés par les agriculteurs pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et examiner les meilleures pratiques existantes.

SOUTIEN DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'ACDFL SUR LES PLASTIQUES

Comme beaucoup d'entre nous le savent, les changements d'attitude des consommateurs et les politiques gouvernementales peuvent avoir





d'énormes conséquences pour notre industrie. Un des sentiments qui a gagné en popularité ces dernières années est le désir des consommateurs de réduire les déchets plastiques. C'est pourquoi les gouvernements du monde entier, y compris ceux du Canada aux niveaux municipal, provincial et fédéral, ont commencé à agir afin de réduire l'utilisation des plastiques à usage unique. En juin 2019, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il prendrait des mesures pour interdire l'utilisation des plastiques à usage unique problématiques dès 2021.

Le secteur canadien des produits agricoles a déjà commencé à agir. Sous la direction de l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL), notre industrie examinera comment les emballages des produits peuvent évoluer et continuer d'offrir un choix de produits, une qualité, un prix abordable, une sécurité et une réduction du gaspillage alimentaire, tout en réduisant l'impact des emballages sur l'environnement. Le CCH, en tant que partie prenante alliée, soutient les efforts de l'ACDFL et de son groupe de travail sur les plastiques.

ANNONCE DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE DE L'EAU

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a besoin de données actualisées sur la surveillance de l'eau dans les calculs des risques lors de l'évaluation des produits phytosanitaires. Sans cela, l'ARLA s'est appuyée sur les données d'autres instances, généralement les États-Unis. Depuis de nombreuses années, le CCH recommande fortement au gouvernement fédéral de rétablir les programmes de surveillance de l'eau d'Environnement et Changement climatique Canada, afin que les décisions qui ont des répercussions sur les agriculteurs canadiens soient fondées sur des données canadiennes.

Le CCH a donc été extrêmement heureux de constater que la lettre de mandat du premier ministre au nouveau ministre de l'Environnement et du Changement climatique comportait une orientation visant à créer une nouvelle Agence canadienne de l'eau soutenue par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Le CCH se réjouit de travailler avec les deux ministères, ainsi qu'avec l'ARLA, afin de s'assurer que les meilleures données possibles sont utilisées pour prendre des décisions qui ont un impact sur nos agriculteurs.

REGARD VERS L'AVENIR

Le CCH continuera de plaider pour l'inclusion de tous les combustibles, pour toutes les activités, dans le cadre des exemptions accordées aux agriculteurs en vertu de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*, ainsi que pour une exemption totale pour les producteurs en serre. Alors que les agriculteurs de tout le pays ont connu des conditions climatiques extrêmes en 2019, le CCH lancera un appel urgent à l'action pour

les programmes d'adaptation au climat, en examinant notamment les moyens par lesquels les gouvernements fédéral, provinciaux et locaux peuvent soutenir les programmes de surveillance de l'eau tels que l'irrigation, le stockage et le drainage. Le CCH continuera également de soutenir le groupe de travail sur les plastiques de l'ACDFL.

Normes de l'industrie et sécurité alimentaire

Les professionnels de la santé recommandent une alimentation riche en fruits et légumes. Le CCH collabore avec l'industrie et les ministères sur les questions qui touchent les normes de l'industrie, la santé des plantes et la sécurité alimentaire afin de garantir aux consommateurs l'accès à des produits sains et frais de la plus haute qualité.

RÈGLEMENT SUR LA SALUBRITÉ DES ALIMENTS AU CANADA

Le 15 janvier 2019, le *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* (RSAC) est entré en vigueur en même temps que la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*. Alors que certaines exigences devaient être respectées immédiatement par les entreprises du secteur des fruits et légumes frais (FLF), d'autres, comme les contrôles préventifs et la traçabilité, avaient un délai prolongé jusqu'au 15 janvier 2020.

Exigence relative au code de lot

Le RSAC comprend une disposition visant à inclure un « code de lot » sur les aliments préemballés destinés aux consommateurs qui ne sont pas emballés au détail. Cette exigence a surpris, car elle n'avait pas fait l'objet de consultations préalables, sa mise en œuvre aurait un impact coûteux sur le secteur, et l'on craint que l'impact sur l'atténuation des problèmes de salubrité alimentaire soit minime. Un code de lot se définit comme un code qui peut être utilisé pour identifier un lot qui a été fabriqué, préparé, produit, stocké, classé, emballé ou étiqueté dans les mêmes conditions. Pour être en conformité, les producteurs et les emballeurs devaient faire face à des investissements importants liés au réoutillage ou à l'achat de nouveaux matériels, logiciels, matériaux d'emballages et d'impression, ainsi qu'aux coûts de la main-d'œuvre.

Après de nombreuses consultations avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), le secteur des fruits et légumes frais (FLF) s'est vu accorder un paramètre élargi sur la définition du code de lot pour favoriser une plus grande flexibilité. L'ACIA autorisera la « région de culture » comme code de lot, afin de permettre aux producteurs de poursuivre le conditionnement sur le terrain sans changement substantiel ni coût. L'ACIA a également accordé à l'industrie des fruits et légumes frais jusqu'au 15 janvier 2021 pour écouler le matériel d'emballage existant.

Néanmoins, le CCH et l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes restent fermes dans l'affirmation que la traçabilité

des produits de consommation préemballés a peu ou pas d'impact sur la sécurité et la santé des Canadiens étant donné les réalités du fonctionnement des systèmes de traçabilité. Des preuves scientifiques doivent être fournies pour démontrer que l'exigence ou les exigences conduisent réellement à un approvisionnement alimentaire plus sûr et ne constituent pas seulement un coût supplémentaire et un fardeau administratif pour les agriculteurs.

Plans de contrôle préventif

Depuis le 15 janvier 2020, également dans le cadre du RSAC, les entreprises de FLF autorisées, ainsi que ceux qui produisent et récoltent des FLF destinés à l'exportation ou au commerce interprovincial, doivent satisfaire aux exigences du plan de contrôle préventif (PCP) de la sécurité alimentaire.

Heureusement, les entreprises de fruits et légumes frais au Canada qui ont mis en œuvre des programmes volontaires de sécurité alimentaire, tels que le CanadaGAP, se conforment déjà à ces exigences de PCP. Toutefois, les nouvelles exigences de PCP relatives aux dispositions de protection des consommateurs, telles que le classement et l'étiquetage, sont nouvelles. Pour aider les entreprises à respecter ces exigences, le CCH et la Corporation de règlement des différends dans les fruits et légumes (DRC) ont créé un projet provisoire de PCP pour la protection des consommateurs.

MODERNISATION DE L'ÉTIQUETAGE DES ALIMENTS

À la fin de l'été 2019, l'ACIA a publié ses modifications au Règlement sur la modernisation de l'étiquetage des aliments (RMEA) dans la Gazette du Canada, Partie 1. Le CCH appuie la mise à jour des exigences du Canada en matière d'étiquetage afin de les harmoniser avec les normes internationales et avec ses principaux partenaires commerciaux, dans la mesure où les effets économiques et opérationnels de ces changements proposés sur l'industrie sont pris en compte.



Modifications des autorisations d'essais de mise en marché (AEMM)

Les propositions de modifications annoncées dans le cadre de la modernisation de l'étiquetage des aliments (MEA) comprennent des changements draconiens dans la manière dont les autorisations d'essais de mise en marché sont approuvées par l'ACIA. Et si l'ACIA s'est engagée à intégrer les AEMM dans le nouveau RSAC, un certain nombre d'AEMM ont été laissées de côté.

Traditionnellement, l'ACIA s'est accommodée des AEMM en approuvant ce que l'industrie leur disait être nécessaire pour la commercialisation réussie des produits et la croissance du secteur horticole. Les parties prenantes du secteur (CCH, ACDFL, RDC, Association des consommateurs du Canada, gouvernements provinciaux) sont consultées sur leur soutien (ou non) à une demande d'essai de mise en marché proposée. L'appui des parties prenantes à un essai de mise en marché a toujours été une preuve suffisante jusqu'à présent pour que l'ACIA approuve une demande.

Comme il l'a communiqué à l'ACIA, le CCH est d'avis que si un produit a été commercialisé avec succès auprès des consommateurs, le gouvernement du Canada ne devrait pas être un obstacle à l'amélioration de la croissance économique qui pourrait découler des possibilités offertes aux emballeurs dans le cadre du commerce interprovincial.

PROTÉGER LA CONFIANCE DU PUBLIC À L'ÉGARD DES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS CANADIEN

Au cours des dernières années, il y a eu un certain nombre d'incidents liés à la sécurité des aliments, concernant des maladies d'origine alimentaire causées par des produits frais, en particulier la laitue romaine cultivée aux États-Unis. Les fruits et légumes frais produits au Canada sont parmi les plus sûrs au monde grâce aux efforts déployés par l'industrie tout au long de la chaîne de valeur. Toutefois, la gestion des incidents liés à la salubrité alimentaire des produits importés a accru les craintes des consommateurs, et entraîné des conséquences potentiellement dévastatrices pour nos agriculteurs.

En réponse, le CCH a été catégorique dans ses communications à l'Agence de la santé publique du Canada et à l'ACIA, qui doivent, le cas échéant, préciser que l'épidémie n'a pas été causée par des produits canadiens. Le CCH a été heureux de constater que le plus récent rappel de laitue romaine, en novembre 2019, incluait ce libellé dans tous les avis de santé publique et les rappels. Ces informations ont été transmises aux consommateurs par les médias et dans les commerces de détail, et démontrent que le CHC a été efficace et le gouvernement répond à nos préoccupations.

REGARD VERS L'AVENIR

Le CCH continue de plaider pour que le gouvernement ne mette en œuvre que des mesures de sécurité alimentaire scientifiquement prouvées, et qu'il prenne en compte l'impact économique des réglementations sur les agriculteurs lors de la rédaction de nouvelles exigences.

Au début de 2020, le CCH collaborera avec l'ACIA pour élaborer un nouveau processus visant à remplacer les autorisations d'essais de mise en marché qui ont été abrogées.

Main-d'œuvre

La main-d'œuvre a un impact majeur sur la production de fruits et légumes au Canada. Sans une main-d'œuvre adéquate pour les cultiver et les récolter, les fruits et légumes frais pourrissent dans les champs, sur l'arbre ou sur la vigne, ce qui entraîne un gaspillage et des pertes financières.

Les producteurs canadiens recherchent d'abord des travailleurs au pays. Lorsqu'ils ne peuvent pas trouver suffisamment de travailleurs canadiens, ils ont recours au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et au Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS). Lorsque des difficultés surviennent dans l'utilisation de ces programmes, le Conseil canadien de l'horticulture (CCH) collabore avec divers ministères, notamment Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), Emploi et Développement social Canada (EDSC) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), afin de supprimer ou d'atténuer les obstacles.

COUP DE CŒUR - UN HOMMAGE AUX TRAVAILLEURS AGRICOLES INTERNATIONAUX

Le 20 mars, le CCH a présenté son documentaire pour honorer les travailleurs agricoles internationaux lors d'une première qui s'est tenue au Centre d'apprentissage du Musée de l'agriculture et de



Michael Hicks, réalisateur de *Coup de Cœur* (à la droite), et Murray Porteous, ancien président du groupe de travail de la main-d'œuvre du CCH (deuxième de la gauche), sont photographiés en compagnie de travailleurs agricoles étrangers le 20 mars lors du visionnement de lancement du documentaire *Coup de Cœur*. Présenté au Centre d'apprentissage du Musée canadien de l'agriculture et de l'alimentation à Ottawa, le visionnement a été suivi par des dignitaires étrangers, des représentants et leaders du gouvernement, des agriculteurs et des travailleurs de l'industrie canadienne de l'agriculture.



l'alimentation du Canada à Ottawa. La projection de « Coup de cœur – Un hommage aux travailleurs agricoles internationaux, » a été visionnée par des dignitaires étrangers, des fonctionnaires et des dirigeants gouvernementaux, des agriculteurs et des travailleurs de l'industrie agricole canadienne.

Le documentaire, produit et réalisé par Michael Hicks de Hyperactive Productions, présente des entretiens avec des travailleurs et des propriétaires d'exploitations agricoles de Colombie-Britannique, d'Ontario, du Québec et de Nouvelle-Écosse. Ils y racontent leur propre histoire de la vie à la ferme.

Après la projection, le documentaire a été largement distribué aux députés, sénateurs et autres représentants du gouvernement, et a été extrêmement bien accueilli.

Le CCH invite régulièrement ses membres et les parties prenantes alliées à partager cet important film et à diffuser son message pour aider les Canadiens à comprendre d'où vient leur nourriture ainsi que le rôle important joué par les travailleurs agricoles internationaux dans l'agriculture canadienne depuis des décennies.

RAPPORT D'INFORMATION SUR LE MARCHÉ DE TRAVAIL DU CONSEIL CANADIEN POUR LES RESSOURCES HUMAINES EN AGRICULTURE

À l'été 2019, le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA) – un intervenant allié du CCH – a publié son dernier rapport d'information sur le marché du travail intitulé *Comment les défis de la main-d'œuvre façonneront l'avenir de l'agriculture*. Le rapport a confirmé ce que de nombreux horticulteurs savent déjà : le besoin chronique de main-d'œuvre menace la croissance économique et la viabilité du secteur.

Dans l'horticulture canadienne, 43 % des travailleurs sont étrangers, contre 17 % pour le reste de l'agriculture. En outre, 61 % des horticulteurs engagent des travailleurs étrangers, contre 35 % pour le reste de l'agriculture.

Les producteurs de fruits et légumes comptent sur une main-d'œuvre saisonnière pour la production et la récolte des cultures, et sur une main-d'œuvre à l'année dans le cas des installations d'emballage et des serres; sans elle, nos agriculteurs sont confrontés à un stress incroyable et à des pertes financières.

ÉTUDE SUR LA PERCEPTION DE LA CONFIANCE DU PUBLIC DANS LE SECTEUR AGRICOLE CANADIEN

Il faut de plus en plus tenir compte de la confiance du public comme facteur dans la défense des producteurs de fruits et légumes du Canada. Comme nous l'avons vu, les idées fausses du public peuvent avoir un impact très négatif sur les décisions réglementaires.

Le CCH remercie le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire d'avoir entrepris une étude sur l'amélioration de la confiance du public dans l'agriculture et était content de faire part de ses commentaires au Comité. Entre autres, notre mémoire a souligné le travail que notre association, ses membres et les parties prenantes ont accompli pour diffuser un message positif sur les programmes internationaux de travailleurs agricoles et le rôle essentiel qu'ils jouent dans notre production alimentaire. Toutefois, nous avons également recommandé des moyens par lesquels le gouvernement fédéral peut améliorer la confiance du public en ce qui concerne ces programmes, notamment en soutenant et en défendant son régime d'intégrité auquel les employeurs sont tenus d'adhérer.

GRUPE DE TRAVAIL SUR LA PRESTATION DES SERVICES

Tout au long de l'année 2019, Beth Connery, présidente du groupe de travail sur le travail du CCH, a travaillé avec Emploi et

Développement social Canada (EDSC), Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et d'autres intervenants du secteur agricole pour examiner les moyens d'améliorer l'administration des programmes PTAS et PTET – volet agricole. Ce groupe, connu sous le nom de groupe de travail sur la prestation de services, a fait de grands progrès au cours de l'année dernière. De l'examen d'un programme d'employeurs reconnus à la mise à l'essai d'un portail en ligne sur les études d'impact sur le marché du travail, le groupe a réussi à alléger le fardeau administratif imposé aux employeurs dans le cadre de ces programmes. Le groupe de travail continue d'être un forum pour poser des questions aux ministères fédéraux et obtenir des éclaircissements sur les questions relatives aux programmes.



REGARD VERS L'AVENIR

Le Conseil canadien de l'horticulture demande au gouvernement fédéral de fournir des ressources essentielles à l'administration du Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) et du volet agricole du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), ainsi que de

soutenir l'intégrité des programmes. Le CCH veillera également à ce que le gouvernement reconnaisse l'importance, l'objectif distinct et le fonctionnement du PTAS en tant que programme autonome.

Commerce et Marketing



Même si l'on peut penser à la production de fruits et légumes comme une activité qui se déroule dans un champ ou un verger, il s'agit d'une entreprise. Et avec un impact estimé à 17,4 milliards de dollars en PIB réel, et soutenant 249 000 emplois et 9,8 milliards de dollars en salaires et traitements pour la seule année 2017, c'est une grande entreprise. Afin de s'assurer que l'horticulture canadienne est rentable et compétitive à l'échelle mondiale, le CCH préconise l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires qui ont une incidence sur notre secteur, ainsi qu'une coopération réglementaire fondée sur la science pour que notre secteur puisse accéder à de nouveaux marchés.

OBSTACLES NON TARIFAIRES

2019 a été une année tumultueuse pour le commerce des produits agricoles. De plus en plus, les partenaires commerciaux du Canada introduisent des politiques sans doute protectionnistes ou punitives. Et comme nous l'avons vu avec les principales exportations agricoles du Canada cette année, l'agroalimentaire est souvent une cible lorsque les pays ont des différends politiques ou commerciaux.

Pour les fruits et légumes, les exigences sanitaires et phytosanitaires continuent de constituer un obstacle commercial non tarifaire. Le CCH a régulièrement profité des occasions pour exhorter le gouvernement canadien à collaborer avec ses partenaires commerciaux afin d'éliminer les obstacles commerciaux non tarifaires, notamment par l'harmonisation des règlements phytosanitaires et des limites maximales de résidus.

La capacité d'exporter vers un nouveau marché ou d'en importer dépend de l'évaluation des risques et de la reconnaissance des systèmes de protection des végétaux par les organismes de réglementation phytosanitaire des pays commerçants. Comme nous l'avons vu avec un certain nombre de produits de base et de partenaires commerciaux en 2019, les exigences qui ne sont pas fondées sur la science ou essentielles à la sécurité constituent des obstacles commerciaux non tarifaires efficaces entre les pays et doivent être éliminées.

GROUPE DE TRAVAIL GOUVERNEMENT-INDUSTRIE DE L'UE SUR LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS

Agriculture et Agroalimentaire Canada et son Secrétariat à l'accès aux marchés ont mis sur pied un groupe de travail composé de parties prenantes afin de définir des stratégies pour faire face aux conséquences commerciales de l'approche de l'Union européenne

en matière d'évaluation et de gestion de la protection des cultures, qui n'a pas toujours été fondée sur une évaluation des risques ou des données scientifiques solides. Le CCH continue d'être un membre actif de ce groupe de travail.

PLAIDOYER POUR UNE PROTECTION FINANCIÈRE POUR LES PRODUCTEURS DE FRUITS ET LÉGUMES

Pour le CCH et ses membres, la question de la protection financière reste une priorité absolue. L'absence de protection financière en cas de faillite ou d'insolvabilité d'un acheteur de fruits et légumes frais présente un risque extrêmement élevé pour les Canadiens qui vendent des fruits et légumes. Ce risque élevé a un impact négatif sur la durabilité du secteur, diminue les investissements dans l'innovation, menace les possibilités d'emploi et limite le potentiel d'exportation du Canada. La mise en œuvre d'une fiducie présumée légale réduirait considérablement les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et la vulnérabilité des petites entreprises du secteur des fruits et légumes. Elle permettrait également d'améliorer les relations commerciales avec notre plus grand et plus important partenaire commercial.

Le CCH a été très actif avant et pendant les élections fédérales de 2019 en plaidant en faveur d'une fiducie réputée. En conséquence, le Parti conservateur et le NPD se sont engagés à mettre en place une fiducie présumée légale dans leurs programmes électoraux. En réponse au sondage électoral du CCH, le Parti Vert a également pris cet engagement. Maintenant que nous sommes dans un scénario de gouvernement minoritaire, le soutien des trois principaux partis nationaux donne au CCH une base solide sur laquelle il pourra s'appuyer pour défendre ses intérêts au cours de cette législature.



COLLABORATION AVEC LE SECRÉTARIAT À L'ACCÈS AUX MARCHÉS (AAC) ET AFFAIRES MONDIALES CANADA

Le CCH continue de travailler avec le gouvernement fédéral pour explorer les marchés émergents potentiels pour les fruits et légumes frais du Canada. Tout au long de 2019, le CCH a contribué à un certain nombre de consultations gouvernementales sur de nouveaux accords de libre-échange, en particulier l'Accord global et progressif pour le partenariat transpacifique (CPTPP) et le Mercosur (bloc commercial sud-américain).

Le CCH continue de participer à des forums commerciaux pour engager le gouvernement, identifier les contacts appropriés et obtenir des informations sur le marché. Le CCH a travaillé avec le Secrétariat à l'accès aux marchés d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour discuter de la façon dont le gouvernement et l'industrie peuvent partager leurs connaissances afin de mieux positionner le Canada en tant que chef de file des exportations agricoles autour du monde.

ALENA/ACEUM

Le nouvel accord commercial Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), qui vise à moderniser et à élargir l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), vieux de 26 ans, a été conclu pour la première fois à l'automne 2018, puis révisé en décembre 2019.

Le CCH a été extrêmement actif dans le processus de consultation et de négociation avant la signature de l'accord.

Les États-Unis et le Mexique ont ratifié l'accord. Au Canada, au moment de la publication, le projet de loi d'application de l'ACEUM était devant la Chambre des communes et devrait être adopté dans les prochaines semaines.

REGARD VERS L'AVENIR

Le CCH continuera de plaider pour l'élimination des obstacles commerciaux non tarifaires et pour une réglementation harmonisée et fondée sur la science avec ses partenaires commerciaux. Dans le cadre de ses efforts de promotion, le CCH exhortera le gouvernement du Canada à veiller à ce que les accords de libre-échange nouveaux et renégociés créent les bases d'une reconnaissance mutuelle des exigences en matière de sécurité alimentaire et de mesures sanitaires et

phytosanitaires, et à ce que les accords soient fondés sur des données scientifiques solides et abordent une approche commerciale appropriée fondée sur les risques.

Le CCH continuera de plaider en faveur d'une protection financière des producteurs de fruits et légumes, en particulier au sein de notre gouvernement minoritaire actuel, où les partis d'opposition qui ont soutenu nos efforts joueront un rôle essentiel.

Soutien du secteur

Plus de 120 espèces horticoles différentes sont cultivées au Canada – des pommes aux courgettes, de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve. Le Conseil canadien de l'horticulture (CCH) a créé des groupes de travail qui se concentrent sur des questions spécifiques relatives aux industries de produits de base à grande échelle, comme les pommes et les fruits (y compris les baies et les raisins), les pommes de terre, les légumes de champ et le secteur des légumes de serre. Deux de ces groupes de travail, celui des légumes de serre et celui des pommes de terre, emploient chacun leur propre employé qui travaille dans les bureaux du CCH et qui est chargé de coordonner le travail des groupes de travail et d'atteindre les objectifs spécifiques aux produits.

PROFILS DE CULTURES

En partenariat avec le Centre de la lutte antiparasitaire (CLA) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), le CCH coordonne l'examen et la mise à jour des profils de cultures. Il s'agit de documents qui donnent un aperçu de haut niveau de la production et un regard plus détaillé sur les pratiques de lutte antiparasitaire pour diverses cultures agricoles au Canada. Chaque profil de culture est mis à jour tous les trois ans. En 2019, le CCH a travaillé avec le CLA et l'industrie pour mettre à jour les profils de culture suivants :

- Cerise (aigre-douce)
- Pêche
- Framboise
- Fraise
- Pomme
- Canneberge
- Raisin
- Poire

MISE À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA POMME DU CCH

La réunion du CCH sur la pomme au milieu de l'été s'est tenue en juillet à Hamilton, Ontario. L'événement a été organisé par les *Ontario Apple Growers*. Les producteurs et des représentants de partout au pays ont participé en grand nombre à cette réunion.

La séance de travail a compris des discussions sur :

- les situations et les tendances du marché,
- la protection des cultures,
- les activités du Vineland Research and Innovation Centre,
- la confiance du public et l'agriculture avec Farm and Food Care,
- les règlements de l'ACIA et les activités connexes, et
- la Royal Agricultural Winter Fair.





Légumes de serre



Les fruits et légumes de serre, principalement les tomates, les poivrons, les concombres, la laitue et les aubergines, sont cultivés dans plus de 866 exploitations agricoles à travers le Canada. La croissance continue d'être forte et 2019 est en bonne voie pour marquer la septième année consécutive de croissance des légumes de serre cultivés au Canada. Le secteur a contribué à produire plus de 1,5 milliard de dollars en recettes monétaires agricoles et à des exportations d'une valeur de plus de 1,0 milliard de dollars en 2018. Les serriculteurs canadiens sont profondément engagés à cultiver des légumes frais sécuritaires, sains, de haute qualité et durables qui sont disponibles pratiquement toute l'année pour les consommateurs d'ici et d'ailleurs.

INITIATIVE NATIONALE DE GOUVERNANCE DE L'AGRICULTURE PROTÉGÉE

Le CCH et son groupe de travail sur les légumes de serre (GTLS) ont continué d'accorder la priorité à l'initiative nationale de gestion protégée de l'agriculture. Les travaux menés en 2019 ont abouti à des projets de normes nationales qui ont été soumis à une large consultation du secteur au début de 2020.

Ces normes sont initialement axées sur les exploitations qui appliquent des produits de protection des cultures par l'intermédiaire de l'irrigation goutte à goutte qui est recyclée dans la serre. Les systèmes de gestion de l'eau des serres peuvent être très complexes et, bien que 90 % du secteur canadien des légumes de serre utilise des systèmes de recirculation en boucle fermée, ce sont eux qui peuvent présenter le plus grand risque potentiel pour l'environnement en cas de défaillance. Les nouvelles normes nationales donneront encore plus d'assurance que les pesticides appliqués dans les systèmes de production agricole protégés sont stockés, utilisés et éliminés de manière responsable. Le GTLS du CCH s'est engagé à collaborer avec plusieurs autres associations de producteurs, des intervenants du secteur, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) pour garantir la protection de la santé et de la sécurité des personnes et de l'environnement.

VIRUS DE LA ROUILLE BRUNE DE LA TOMATE

Au printemps 2019, le CCH a lancé un appel à l'action pour un nouveau organisme nuisible des plantes : le virus de la rouille brune de la tomate. Bien que le virus n'ait aucun impact sur la santé humaine, il est très virulent pour les cultures de tomates et de poivrons. Comme le virus se propage mécaniquement (par contact), les exploitations de serre, où les plants sont régulièrement manipulés sont très susceptibles à des blessures majeures. L'industrie a réagi rapidement au besoin de mettre en œuvre des mesures



de biosécurité comme les vêtements de protection, un robuste lavage des mains, des contrôles stricts des visites et visiteurs (p. ex., conseillers, inspecteurs d'EDSC, etc.), et autres mesures, dans les exploitations agricoles que dans les installations d'emballage.



L'entrée en vigueur de l'arrêté fédéral USDA-APHIS du 22 novembre 2019 a entraîné une augmentation des inspections des fruits de tomates et de poivrons, ainsi que des exigences phytosanitaires supplémentaires pour les exportations canadiennes de semences, de plants et de fruits. Les tomates et les poivrons de serre canadiens destinés aux exportations américaines sont évalués à plus de 707 millions de dollars; les semis/transplantations, les plantes à massif et les poivrons d'ornement sont évalués à 328 millions de dollars supplémentaires. Ces valeurs ne représentent qu'une fraction de l'équation du risque total pour les producteurs individuels, le secteur et l'économie canadienne.

COMMERCE INTERNATIONAL, ACEUM ET ACCORD DE SUSPENSION DE LA PRODUCTION DE TOMATES ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET LE MEXIQUE

Le CCH a suivi de près la renégociation de l'ALENA et continue de suivre les progrès de sa ratification. Un accord distinct, mais sans doute tout aussi important pour les producteurs canadiens de tomates de serre, a été l'accord bilatéral États-Unis-Mexique sur la suspension de la production de tomates, qui a également été renégocié en 2019.

Pendant les mois les plus froids de l'hiver canadien, les légumes de serre importés proviennent principalement des partenaires de l'ALENA : 286 millions de dollars du Mexique (86 %) et 35 millions de dollars des États-Unis (10 %). Toute augmentation significative du volume des importations de tomates au Canada compromettrait sérieusement nos marchés locaux et nuit aux producteurs de serre.

Le nouvel accord de septembre 2019 suspend de nouveau l'enquête américaine sur les droits antidumping sur les tomates fraîches en provenance du Mexique, rétablit un prix minimum et permet au ministère américain du Commerce de multiplier les inspections auprès des producteurs de tomates mexicains et des vendeurs américains.

RÉVISION DES NORMES DE CLASSEMENT DES SERRES

En 2019, les représentants des serres ont contribué à la révision et à la modernisation des catégories de tomates et de concombres de serre. Le Recueil des normes canadiennes de classification, *Volume 2 – Exigences relatives aux catégories de fruits et légumes frais* et les deux essais de mise en marché pour les concombres de serre ont été intégrés par référence dans le RSAC.

REGARD VERS L'AVENIR

Afin d'assurer la compétitivité et la prospérité du secteur canadien des légumes de serre, le CCH et son groupe de travail sur les légumes de serre (GTLS) continueront d'éclairer la politique gouvernementale sur les questions sectorielles nationales en s'attaquant aux coûts de production et aux obstacles, et en maintenant et en améliorant l'accès aux marchés existants et émergents. Pour ce faire :

- Ils établiront des normes nationales vérifiables dans le cadre de l'initiative de gestion de l'agriculture protégée, élaboreront un manuel technique et une brochure d'orientation, et assureront la formation et la sensibilisation.
- Ils continueront de demander au gouvernement canadien d'agir rapidement sur le virus de la rouille brune de la tomate en maintenant les flux commerciaux normaux, en établissant de nouveaux protocoles d'essai, des outils réglementaires et des stratégies fondés sur des décisions scientifiques, et en développant des soutiens et des incitations supplémentaires pour l'industrie afin de prévenir l'introduction et la propagation de ce parasite au Canada.
- Ils fourniront des positions sectorielles sur l'engagement du gouvernement fédéral pour un examen en 2022 de l'approche globale de la tarification du carbone ainsi qu'un rapport provisoire en 2020 pour examen par les premiers ministres.
- Ils accorderont la priorité et soutiendront le développement de l'accès au marché pour les légumes de serre.

Pomme de terre

Le Conseil canadien de la pomme de terre (CCPT) est soutenu par les membres de onze organisations provinciales de producteurs de pommes de terre de huit provinces. Cette année, les producteurs de pommes de terre fraîches de la Saskatchewan ont joint le CCPT en tant que nouvelle organisation membre. Trois réunions du CCPT ont eu lieu cette année (Halifax, Québec, Ottawa). En 2019, le CCPT a entrepris les activités suivantes pour soutenir le secteur canadien de la pomme de terre.



POLITIQUE ET RÉGLEMENTATION

Le CCPT, par l'intermédiaire de groupes de travail collaboratifs, a apporté sa contribution à la Section de la pomme de terre et de la foresterie de l'ACIA (Direction de la santé des plantes et de la biosécurité) pour mettre à jour la politique réglementaire relative aux variétés de pommes de terre non enregistrées, aux variétés potagères et aux véritables semences de pommes de terre.

RÉÉVALUATION DE L'ARLA

Au cours de la dernière année, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a émis des *projets de décision de réévaluation* qui auraient des répercussions négatives sur le secteur de la pomme de terre au Canada. Le CCPT a soumis des réponses à la consultation sur la proposition d'abandon du chlorpyrifos, y compris l'utilisation essentielle pour la lutte contre le ver fil de fer en Colombie-Britannique et la proposition d'abandon du traitement au thiophanate-méthyle des plantons de pommes de terre de semence. L'ARLA a publié à nouveau un projet de décision concernant le mancozèbe et l'abandon de son utilisation sur les pommes de terre, qui aurait un impact majeur sur la gestion des populations résistantes de l'agent pathogène du mildiou.

COMMERCE, ACCÈS AU MARCHÉ ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

Pommes de terre Canada (I.-P.-É, N.-B., AB) a poursuivi le développement des marchés d'exportation pour les semences et les pommes de terre fraîches grâce à un généreux soutien à coûts partagés fourni par le Programme de développement des marchés d'AAC qui se poursuit jusqu'au 31 mars 2021. Les exigences en matière d'accès au marché ont été mises à jour et des représentants du secteur ont participé à des salons internationaux pour promouvoir les pommes de terre canadiennes.

La collaboration du CCPT et de l'ACIA a abouti à un accord avec les homologues américains pour modifier certaines parties des lignes directrices bilatérales relatives aux exigences de dépistage du nématode à kyste de la pomme de terre pour l'exportation de pommes de terre de semence entre le Canada et les États-Unis.

Le CCPT a organisé la réunion du Comité canado-américain de la pomme de terre à Ottawa en décembre, qui a réuni les organisations de producteurs de pommes de terre du Canada et des États-Unis, l'ACIA et l'USDA-APHIS pour discuter des questions qui ont un impact sur le commerce bilatéral. Par la suite, la section de certification de la *Potato Association of America* a rencontré des représentants des dix-sept agences de certification des semences des États américains pour discuter des normes de certification des pommes de terre de semence.



MODERNISATION DE L'AMÉLIORATION DE LA POMME DE TERRE

Le CCPT a apprécié les efforts d'AAC pour moderniser le programme d'amélioration de la pomme de terre au Canada, suite à l'achèvement d'un examen externe. Les changements importants comprennent la séparation des fonctions de sélection et d'amélioration du germoplasme, l'ajout d'un agent de liaison/coordonnateur de l'industrie, et le travail visant à améliorer l'engagement de l'industrie sur les priorités du programme et le lancement d'un processus pour identifier d'autres possibilités de commercialisation.

RECHERCHE SUR LA POMME DE TERRE

Des progrès ont été réalisés dans sept projets concernant la pomme de terre (doryphore de la pomme de terre, mildiou, virus nécrotiques, évaluation des variétés, agriculture intelligente, ver fil de fer) d'une valeur de 7,6 millions de dollars, poursuivis au cours de la deuxième saison agricole, et ces progrès ont été signalés dans les rapports sur l'état d'avancement des recherches publiés sur le site web du CCH.

Le Programme Agri-science a approuvé le financement du projet du Réseau canadien sur le flétrissement précoce de la pomme de terre. Les détails complets seront publiés au moment de l'annonce officielle

de la ministre (date à déterminer). Les producteurs de pommes de terre des quatre provinces ayant une capacité de transformation des frites (I.-P.-É, N.-B., MB, AB) soutiennent financièrement l'*Alliance for Potato Research and Education* (APRE) avec leurs homologues américains et les quatre principales entreprises de transformation. Les fonds de l'APRE servent directement à soutenir la recherche clinique universitaire sur la nutrition de la pomme de terre, la santé cardiometabolique, les habitudes alimentaires et les modes de vie sains. Chaque année, un (1) million de dollars US sont consacrés à des études de recherche. À ce jour, six des 30 études financées sont terminées et ont été publiées dans des journaux revus par les pairs.



REGARD VERS L'AVENIR

Le CCPT se réjouit de travailler avec ses partenaires de recherche (AAC, organismes de financement et scientifiques) à mesure que les travaux progressent sur les projets de la Grappe 3 dans les domaines de la lutte contre les parasites, de l'agriculture de précision et de l'évaluation des variétés. Le groupe de travail sur la recherche du CCPT poursuivra l'élaboration d'un plan de transfert des connaissances afin de communiquer les résultats des projets de recherche sur la pomme de terre de la Grappe 3.

Afin d'atténuer un irritant commercial persistant, le CCPT étudiera les possibilités de faire accepter par les parties prenantes américaines les exigences scientifiques relatives aux tests de détection du nématode à kyste de la pomme

de terre sur les pommes de terre de semence pour le commerce entre le Canada et les États-Unis.

Le CCPT collaborera avec l'ACIA pour un examen complet visant à mettre à jour la partie II (Pommes de terre de semence) du *Règlement sur les semences*, afin qu'elle réglemente mieux le système moderne de certification des pommes de terre de semence.

La publication des décisions de réévaluation proposées par l'ARLA sera surveillée afin d'identifier les décisions qui auront un impact négatif sur le secteur de la pomme de terre et qui nécessitent une réponse du CCPT. Les décisions finales publiées seront examinées dans le contexte de la future lutte antiparasitaire dans le secteur de la pomme de terre.

Recherche

Le Conseil canadien de l'horticulture (CCH) soutient le secteur canadien des fruits et légumes en partie en gérant les demandes de financement et les projets de recherche ultérieurs qui répondent aux principales priorités du secteur.

GRAPPE 3 AGROSCIENTIFIQUE CANADIENNE POUR L'HORTICULTURE

Avec un investissement de près de 18 millions de dollars (11 millions de dollars par Agriculture et Agroalimentaire Canada et 7 millions de dollars par l'industrie), la Grappe 3 rassemble l'expertise du monde universitaire, de l'industrie et du gouvernement dans 15 projets répartis sur cinq groupes de produits :



POMME 2 projets 1,3 M \$	BAIES 1 projet 1,3 M \$	SERRE 3 projets 1,35 M \$	POMME DE TERRE 7 projets 7,6 M \$	LÉGUMES 2 projets 4,2 M \$
---------------------------------------	--------------------------------------	--	--	---

Le reste des fonds est affecté à des activités menées par le CCH : coordination scientifique, transfert des connaissances et administration.

PROPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES APPROUVÉES DANS LE CADRE DU PARTENARIAT CANADIEN POUR L'AGRICULTURE

Le Programme Agri-science a approuvé le financement du projet du Réseau canadien sur le flétrissement précoce de la pomme de terre. Les détails complets seront publiés au moment de l'annonce officielle de la ministre (date à déterminer).



PROGRÈS À CE JOUR

La deuxième saison et année de projet ont été couronnées de succès pour les participants de la Grappe 3. La recherche progresse bien et les premiers résultats laissent présager des résultats positifs et des outils potentiels pour l'industrie.

En 2019, la page « Projets en cours » du site web du CCH a été remaniée, et le transfert de connaissances se poursuivra, notamment avec les éléments suivants :

- Mises à jour semestrielles pour l'industrie
- Articles dans le magazine *Idées fraîches*
- Mises à jour des médias sociaux
- Webinaires
- Journées champêtres et visites d'exploitations agricoles



La Grappe 3 agriscientifique canadienne pour l'horticulture est généreusement financée en collaboration avec le Programme Agri-science d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (une initiative du Partenariat canadien pour l'agriculture), le Conseil canadien de l'horticulture et des contributeurs de l'industrie



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada



Innov. Croître. Prospérer.



Canadian
Horticultural
Council

Conseil
canadien de
l'horticulture

La voix des **producteurs de fruits et légumes du Canada**

Sensibilisation et communications

Le service des communications du Conseil canadien de l'horticulture (CCH) s'efforce de tenir les membres informés des activités de l'organisation et des enjeux importants pour l'horticulture canadienne. En outre, les communications visent à renforcer l'image de marque du CCH et à soutenir les efforts de défense des intérêts en articulant clairement la position du CCH sur les questions prioritaires à l'aide d'une série d'outils et d'initiatives stratégiques.

DÉFENSE DES INTÉRÊTS DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS

Le 21 octobre 2019, les Canadiens ont élu un nouveau gouvernement fédéral. Avant l'élection, le CCH a préparé de nombreuses ressources de communication pour informer les décideurs politiques et fournir aux membres et aux producteurs les outils dont ils avaient besoin pour se faire entendre. Ces outils comprenaient des fiches d'information, des graphiques et des documents politiques sur des sujets clés, ainsi que des guides sur la rédaction de lettres aux rédacteurs en chef des journaux, sur la rédaction de lettres aux candidats aux élections, et sur l'obtention et la préparation de rencontres avec les candidats. Nous avons également produit des « à partager » sur les médias sociaux que nos membres et producteurs pouvaient publier sur les médias sociaux.

Il était essentiel d'équiper les membres et les producteurs afin de compléter les efforts de défense des intérêts entrepris par le personnel et les groupes de travail du CCH. Malgré la forte contribution de notre secteur à l'économie canadienne – 17,4 milliards de dollars en PIB réel et 249 000 emplois en 2017 (Rapport de tendances de l'investissement responsable canadien 2019) – les



agriculteurs continuent de faire face à des fardeaux réglementaires qui menacent la croissance et la viabilité de notre industrie. Ces charges réglementaires qui pèsent sur les producteurs de fruits et légumes du Canada représentent une préoccupation importante pour la modernisation de notre secteur. Les efforts de défense des intérêts du CCH et les outils que nous avons préparés dans le cadre de ces efforts ont contribué à faire en sorte que la voix des agriculteurs soit entendue par les représentants du gouvernement et qu'elle soit comprise et prise en compte dans toutes les décisions gouvernementales qui les concernent.

ÉVÉNEMENTS DE SENSIBILISATION SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

À la suite des élections fédérales de 2019, le CCH s'est de nouveau associé à l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL) pour notre événement annuel de promotion de la ferme à l'assiette sur la Colline du Parlement, le 25 février 2020. Cet événement a été une occasion importante de rencontrer des représentants du gouvernement et de discuter de nos préoccupations, de nos priorités et des changements que nous espérons voir dans notre secteur.

Bien que de nombreux domaines d'intérêt aient été abordés avec les personnes présentes, la protection des cultures, la protection financière des vendeurs de fruits et légumes frais et la durabilité (notamment la politique alimentaire, le gaspillage alimentaire, la confiance du public et les plastiques) ont été en tête de liste.





Parmi les autres sujets qui ont été abordés et qui ont été portés à l'attention des responsables gouvernementaux, on peut citer :

- la modernisation de la réglementation et la consultation,
- l'innovation et les infrastructures,
- la stratégie en matière de données,
- la gestion des risques de l'entreprise,
- l'accès au marché,
- la main d'oeuvre, et la fiscalité.

Le programme « De la ferme à l'assiette » se poursuivra plus tard cette année par notre événement annuel « Moisson d'automne, » qui se déroulera du 2 au 4 novembre 2020. Nous nous réunirons alors à nouveau à Ottawa pour inciter les élus canadiens à soutenir notre industrie.

SENSIBILISATION SUPPLÉMENTAIRE DU GOUVERNEMENT

Tout au long de l'année 2019, nous avons réussi à obtenir plus de 30 réunions officielles avec des décideurs et autres représentants du gouvernement pour défendre les intérêts des agriculteurs. Nous avons envoyé neuf lettres à des ministres et hauts fonctionnaires fédéraux, fait 11 présentations officielles dans le cadre des consultations du gouvernement du Canada et deux présentations aux comités permanents de la Chambre des communes sur la perception de la confiance du public dans le secteur agricole canadien et les consultations prébudgétaires 2020.



COUP DE CŒUR : UN HOMMAGE AUX TRAVAILLEURS AGRICOLES INTERNATIONAUX

Le début de 2019 a servi au lancement du documentaire du CCH Coup de cœur : Un hommage aux travailleurs agricoles étrangers. Tout au long de 2019, le documentaire Coup de cœur a touché près de deux millions de personnes et a contribué à promouvoir une compréhension plus équilibrée de la main-d'œuvre en horticulture, y compris l'avantage mutuel que les programmes de travailleurs internationaux offrent aux producteurs au Canada et aux travailleurs qui viennent de l'étranger. Bien qu'une majorité de l'auditoire de Coup de cœur ait été en ligne par le biais de sites de médias sociaux tels que Facebook, Twitter et YouTube, le CCH a également organisé une projection publique de Coup de cœur le 17 octobre 2019, dans le cadre du *One World Arts Film Festival*, qui existe depuis 30 ans dans la région d'Ottawa. La projection a été suivie d'une séance de questions et réponses avec Michael Hicks, le réalisateur de Coup de cœur, et Beth Connery, la présidente du groupe de travail de la main-d'œuvre du CCH.

MAGASINE IDÉES FRAÎCHES

Idées fraîches est la publication imprimée bilingue gratuite du CCH. La revue est publiée deux fois par an et présente des perspectives de haut niveau de l'industrie et des conseils utiles aux producteurs. Cinq mille exemplaires de chaque numéro sont distribués au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier. Le magazine génère même un petit montant de revenus pour le CCH. Chaque numéro d'*Idées fraîches* est consacré à des priorités stratégiques.

Notre numéro du printemps 2019 a mis l'accent sur la science et la recherche en

matière de sécurité alimentaire, d'éducation et d'innovation, autant de sujets qui soutiennent un thème de compétitivité. Et notre numéro de l'automne 2019 s'est concentré sur la durabilité sous l'égide des objectifs de durabilité de l'Organisation des Nations Unies, et a exploré les efforts de durabilité entrepris par les décideurs et les dirigeants aux niveaux national et international, le défi de trouver un équilibre entre la réglementation gouvernementale, les attentes des consommateurs et les pressions financières, les dernières recherches sur les pertes et le gaspillage alimentaire, et les dernières innovations en matière de recyclage.

COMMUNICATIONS AVEC LES MEMBRES

En 2019, le CCH a publié 53 avis aux membres dans les deux langues officielles, et qui ont été ouvertes des dizaines de milliers de fois par différents destinataires de nos organisations membres. En outre, nous avons également distribué des mises à jour mensuelles sous

la forme de notre Bulletin Horti-Concis. De plus, nous avons régulièrement créé des opportunités de communication à double sens avec nos membres par le biais de sondages et en demandant des commentaires sur diverses initiatives politiques et de sensibilisation auprès des responsables gouvernementaux. Nous tenons à remercier tout particulièrement nos membres qui ont apporté leur contribution et leur point de vue sur des questions importantes, et qui ont partagé nos communications avec les producteurs, les aidant ainsi à rester informés des développements dans notre secteur.



Conseil canadien de l'horticulture

2200, promenade Prince of Wales, bureau 102
Ottawa (Ontario) K2E 6Z9

www.hortcouncil.ca

admin@hortcouncil.ca

(t) 613-226-4880

(c) 613-226-4497



[@hortcouncil](https://www.facebook.com/hortcouncil)



[@CHC_CCH](https://twitter.com/CHC_CCH)